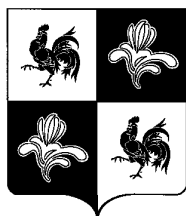


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



24 avril 2008

SESSION ORDINAIRE 2007-2008

BULLETIN
DES
QUESTIONS ET DES REPONSES

SOMMAIRE

Pages

I. QUESTION A LAQUELLE IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

(Article 87 du règlement)

**Le président du gouvernement, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et des Relations avec
la Communauté française et la Région wallonne, M. Benoît Cerexhe**

Consultation des cabinets d'avocats (n° 309 de M. Serge de Patoul).....

5

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87 du règlement)

Le président du gouvernement, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, M. Benoît Cerexhe

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 289 de Mme Caroline Persoons).....	6
---	---

Le ministre en charge de la Cohésion sociale, M. Charles Picqué

La situation de crise au sein de l'asbl « Lutte contre l'exclusion sociale » (LES), à Molenbeek, et la politique générale de contrôle des subventions opérées par les services de la Commission communautaire française (n° 288 de M. Alain Destexhe)	14
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 290 de Mme Caroline Persoons).....	14
Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociales (n° 301 de M. Michel Colson).....	16
Subventions aux associations pour les politiques hors décret en matière de cohésion sociales (n° 302 de M. Michel Colson)	23
Subventions pour le cofinancement de projets associatifs dans le cadre du Fond d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) (n° 303 de M. Michel Colson).....	26
Consultation des cabinets d'avocats (n° 308 de M. Serge de Patoul).....	26

La ministre en charge du Budget, de l'Aide aux personnes handicapées et du Tourisme, Mme Evelynne Huytebroeck

Consommation des budgets des différents départements au 31 décembre 2007 (n° 292 de Mme Caroline Persoons)	27
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 293 de Mme Caroline Persoons).....	50
Campagne « Brussels Green Pack » (n° 297 de M. Alain Destexhe)	54
Consultation des cabinets d'avocats (n° 307 de M. Serge de Patoul).....	56
Aides matérielles accordées aux personnes ayant un handicap (n° 310 de Mme Caroline Persoons).....	56

La ministre en charge de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, de la Formation professionnelle et permanente des Classes moyennes, de la Culture, du Transport scolaire et des Relations internationales, Mme Françoise Dupuis

Subvention octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 294 de Mme Caroline Persoons).....	62
Télé-Bruxelles asbl – Bilan des soutiens financiers pour l'année 2007 (n° 295 de M. Alain Destexhe)	67
Télé-Bruxelles asbl – Formes de collaborations actives avec sa consœur néerlandophone, la chaîne TV Brussel (n° 296 de M. Alain Destexhe).....	67
Soutiens financiers accordés aux différentes Missions locales par la Commission communautaire française et par l'opérateur Bruxelles Formation (n° 298 de M. Alain Destexhe).....	68
L'assiduité et la présence des stagiaires aux formations organisées par Bruxelles Formation (n° 304 de M. Mustapha El Karouni).....	68
Consultation des cabinets d'avocats (n° 306 de M. Serge de Patoul).....	69
La promotion et la valorisation de la Salle de l'Islam du Cinquantenaire en Région de Bruxelles-Capitale (n° 312 de M. Mustapha El Karouni).....	70

Le ministre en charge des Sports et des Equipements sportifs, de l'Action sociale et de la Famille, M. Emir Kir

La situation de crise au sein de l'asbl « Lutte contre l'exclusion sociale » (LES), à Molenbeek, et la politique générale de contrôle des subventions opérées par les services de la Commission communautaire française (n° 288 de M. Alain Destexhe)	72
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 291 de Mme Caroline Persoons).....	73
Promotion, publication, diffusion – article budgétaire 22.10.12.02 (n° 299 de M. Michel Colson)	75
Prestations des tiers, frais d'études, colloque et frais de missions – article budgétaire 22.10.12.01 (n° 300 de M. Michel Colson).....	76
Consultation des cabinets d'avocats (n° 305 de M. Serge de Patoul).....	76
Promesse « de mise à disposition de la Ville de Bruxelles » d'une somme de 13.000 EUR dans le cadre de l'aménagement du terrain destiné à accueillir les gens du voyage (n° 311 de Mme Marion Lemesre) .	76

I. QUESTIONS A LAQUELLE IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE, M. BENOÎT CEREXHE

**Question n° 309 de M. Serge de Patoul du 11 février
2008 :**

Consultation des cabinets d'avocats.

L'administration de la Commission communautaire
française consulte des avocats pour un ensemble d'affai-
res et contentieux.

- Le Ministre peut-il donner le montant des frais d'honoraires payés pour les années 2005, 2006, 2007 ?
- Le Ministre peut-il donner, par année, la liste des avocats consultés et le montant des honoraires payés à chacun d'eux ?

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE, M. BENOÎT CEREXHE

**Question n° 289 de Mme Caroline Persoons du
7 janvier 2008 :**

*Subventions octroyées dans le cadre des budgets
d'initiative.*

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du collège a la possibilité, via ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du collège a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du collège de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre-Président pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2007 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elle ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

Je vous prie de bien vouloir trouver ici, les informations demandées à propos des subventions octroyées dans les cadres du budget d'initiative, en 2007 :

Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

A.B. 23.10.33.06 84.000 EUR + 19.000 EUR (arrêté de transfert) = 103.000 EUR

Solde : 12.000 EUR

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
« SMES »	Cellule d'appui médic- psychologique d'intersection entre la Santé mentale et l'Exclusion sociale	41.000
« Ulysse »	Réalisation d'une recherche portant sur « La question de la prise en considération de la santé mentale dans la procédure d'asile »	15.000
« Le Méridien »	Programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multiculturalité et précarité » à destination de non professionnels de la santé mentale et la	35.000

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
	poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de l'anthropologie et de la santé mentale	35.000

Subventions pour des initiatives en matière de santé

A.B. 23.10.33.13 990.000 EUR

Solde : 34.638 EUR

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
« Ulysse »	Fonctionnement d'une équipe d'accompagnement psychosocial des réfugiés à Bruxelles	64.260
« Dune »	Travail de rue ciblant le public toxicomane et l'animation d'un comptoir d'échange de seringues	141.380
« Fondation pour la prévention des allergies »	Conseil, d'information, d'orientation et de suivi de personnes atteintes d'asthme et/ou d'allergies	5.000
« Les Pissentlits »	Santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Anderlecht	33.660
« Cahiers de Psychologie Clinique »	Publication d'une revue de psychologie clinique	7.500
« SLAJ »	Fonctionnement d'un groupe de parole pour femmes victimes d'agression sexuelle	18.054
« La Guise »	Animation et aide par la pratique psychomotrice en faveur des enfants	24.990
« Rapa Autre Lieu »	Organisation d'un service alternatif à l'hospitalisation psychiatrique, projet de maisons communautaires et recherche-action « La santé mentale en population générale : images et réalités »	73.440
« Fondation Françoise Dolto »	Fonctionnement d'un espace parentalité	17.700
« Re-Resources Enfances »	Formation des professionnels de l'enfance	15.000
« La Gazouillis »	Action de prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	16.272
« Les P'tits Pas »	Action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	16.187
« Fables Rondes »	« Clowns à l'Hôpital Erasme et Saint Pierre »	17.700
« SOS-Viol »	Aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage	69.100
« Similes »	Aide aux personnes souffrant de troubles psychiques, à leurs familles et à leurs proches	10.200
« SOS-Sectes »	Aide aux victimes de sectes	3.000
« Erreurs Médicales »	Aide aux victimes d'erreurs médicales	5.000
« Aide Info Sida »	Aide psychologique et morale aux personnes séropositives et malades du Sida	10.000

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
« Espace Social Télé-Services » Enfants malades	« Prendre un enfant par la main »	17.700
« Alzheimer Belgique »	« Café Souvenirs » et pour la publication de son périodique bimestriel	24.480
« Espace Social Télé-Services » SOS-Solitude	SOS – Solitude	6.000
« Maison Médicale Essegheem-Jette »	Lieu de rencontres-débats destinés aux parents d'adolescents	6.000
« Liens de quartier Petite enfance »	« Lieu de rencontre Parents-enfants dans le quartier de la Cage aux Ours à Schaerbeek »	6.000
« Collectif Santé Les Alevins »	Organisation d'un centre de santé intégrée regroupant des médecins-spécialistes	2.729
« La Maison Ouverte »	Action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	39.109
« AREAM »	Développement du centre de musicothérapie	10.200
« Hopi'Conte »	Contes aux enfants hospitalisés	2.023
« PAG-ASA »	Aide et d'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la Région de Bruxelles-Capitale	18.360
« Maison de la Famille »	Fonctionnement d'un espace de rencontre parents-bébés « Le Jardin Couvert »	2.975
« Lieu d'accueil enfants-parents »	Lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000
« Espace-P »	Consultations médicales gratuites, de campagne de vaccination contre l'hépatite B et de recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles	31.620
« Sauvez Mon Enfant »	« Parents en deuil »	27.000
« PASSAGES »	Lieu de rencontre, la parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000
« Jour après Jour »	Projet en faveur des enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola	30.600
« Maison des Enfants de Saint-Gilles »	Espace de rencontre parents-enfants (0-6 ans)	2.479
« La Marelle »	Action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	6.400
« Liaison Antiprohibitionniste »	Activités de réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la question de la prohibition des drogues dans notre société	14.280
« BALUCHON ALZHEIMER Belgique- »	Service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des proches est atteint de la maladie d'Alzheimer	40.000
« Lapsus Lazuli »	Activités de clowns auprès des enfants malades	6.200
« Addictions »	« Atelier Côté Cour »	6.000
« Ligue Huntington Francophone Belge »	Aide, de soutien moral et d'information pour les familles et les personnes confrontées à la maladie d'Huntington	3.000
« Libr'Aire »	Intervention artistique en pédiatrie	1.264

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
« Plate-Forme de Prévention du Sida »	Organisation de la « Journée Mondiale de Lutte contre le Sida » du 1 ^{er} décembre 2007	4.500
« LES MESSAGERS DU CŒUR »	« Chemin d'Art » en services de pédiatrie	5.500
« PSY IMAGES »	Collection d'Entretiens Filmés « Mémoires de Psy »	4.000
« Le Patio »	Lieu de rencontre pour familles en rupture de lien	6.000
« ENTRE-DEUX »	Accès aux soins de première ligne, d'information et de prévention pour les personnes précarisées, toxicomanes, victimes de la traite des êtres humains en lien avec le milieu de la prostitution	25.500
« Ligue Bruxelloise de Santé Mentale »	Subvention pour l'organisation du congrès international « Jusqu'ici tout va bien ... – Mouvements en santé mentale entre clinique, social et politique » les 24, 25 et 26 mai 2007	25.000
« Entr'Aide des Marolles »	Développement de deux projets du Service d'aide psychologique	11.300
« FEDERATION BRUXELLOISE PLURALISTE DE SOINS PALLIATIFS ET CONTINUS »	Promouvoir les soins palliatifs et d'en défendre l'aspect qualitatif	8.700

Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé

A.B. 23.10.33.14 105.000 EUR

Solde : 0 EUR

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
« Bruxelles Ville-Région en Santé »	Réalisation de son projet « Bruxelles Ville-Région en Santé » dans le cadre du réseau des Villes-Santé de l'OMS	40.000
« CLPS »	Action de promotion de la santé	59.500
« Centre de documentation Santé-Bruxelles »	Activité documentaire dans le domaine de la santé	5.500

Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

A.B. 23.10.33.17 157.000 EUR

Solde : 2.961 EUR

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
« Solidarité Nouvelles »	Information juridique et santé	59.243

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
« Question Santé »	Réalisation et de diffusion du périodique Bruxelles-Santé et d'un Bruxelles-Santé et d'un Bruxelles-Santé spécial, de support à la conception et la réalisation de brochures de la Commission Communautaire Française et l'encadrement méthodologique et organisationnel des aspects de communication liés à différents projets	50.000
« CIRE »	Formation, d'encadrement et d'emploi d'interprètes dans le secteur de la santé mentale et dans les secteur des maisons médicales	44.796

Subventions aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé

A.B. 23.10.33.18 550.000 EUR

Solde : 17.648 EUR

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
Onze « Réseaux Santé »	Promoteurs de « réseaux de santé »	508.185
« Ulysse »	Accompagnement psychosocial des réfugiés à Bruxelles	20.000
« Réseau Liens-Ligne intersectorielle en santé »	Développement des traitements, de la prévention, de la formation et de la recherche en santé mentale à l'ULB pour son projet de réseau santé intitulé « Réseau Liens – ligne intersectorielle en santé »	4.167

Subventions – Politique générale

A.B. 30.01.33.01 313.000 EUR

Solde : 13.900 EUR

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
30+30	Soutien à l'insertion socioculturelle des aînés	6.200
9ième Art – bandes dessinées	Soutien au festival de Bande dessinées	3.000
Afrahm	Soutien aux parents d'enfants ayant un handicap	4.000
Africa Sub Sahara	Soutien aux activités de cohésion sociale et de santé	3.200
Amis du vieux marché	Soutien aux activités socioculturelle des Marolles	1.000
AJM	Soutien aux activités à destination des jeunes de quartiers plus fragilisés	2.800
ASD	Soutien à l'accueil extra-scolaire durant l'été	1.500
Atelier 340	Soutien à la promotion des expositions	3.000
Archives Architectures Modernes	Soutien à la conservation du fonds d'archives	50.000

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
BCB	Soutien à l'organisation d'un tournoi de jeunes	6.200
Banlieue	Participation à la fête de l'internet	5.000
Bruxelles BRAVVO	Soutien à l'organisation de la première édition	10.000
Bibliotheca Wittockiana	Soutien à l'organisation d'exposition	3.000
Conseil des femmes francophones	Soutien à l'organisation d'un colloque en matière d'égalité des chances	1.000
Centre d'action universitaire Saint-Louis	Soutien à l'organisation d'activités socioculturelles	1.500
Centre culturel judéo-marocain	Soutien à la première exposition du centre culturel	4.000
Cercle Ben Gourion	Soutien aux activités socioculturelles du cercle	3.000
Cercle d'orgue de Bruxelles	Soutien à l'organisation de la semaine de l'Orgue	2.500
Cinema Nova	Soutien au frais de fonctionnement de l'asbl	20.000
Da Capo	Soutien aux concert du chœur d'enfants	4.000
Ecole du Cirque	Soutien à l'organisation de journées d'animation – grand public	2.000
Ex-aequo	Soutien à la publication d'outils socioculturels	2.000
Fédération des Scouts de Belgique	Soutien à l'organisation du centenaire de l'association	6.000
Femyso	Soutien à l'organisation d'activités socioculturelles et artistiques	2.000
FAML	Soutien à l'organisation d'un colloque	2.000
IMAL	Soutien à l'organisation de l'inauguration du centre d'arts numériques	2.000
Institut Francisco Ferrer	Soutien à l'organisation d'événement mettant en valeur les réalisations des étudiants	3.000
Intercommunication	Soutien à la promotion du festival du cinéma	2.500
Promotion de Jette	Soutien à l'organisation du parcours d'artiste	3.000
Kunstenfestivaldesarts	Soutien au Festival de Théâtre	20.000
Les sentiers	Soutien au forum de l'aide à la jeunesse	1.500
Ligue Braille	Soutien au colloque – la peinture dans le noir	1.500
Les XXI	Soutien aux événements musicaux et artistiques	2.000
Maison des enfants	Soutien à la mise en place d'un programme vis à vis d'un public femme issues de l'immigration	4.000
Maison internationale de la Poésie	Soutien à l'événement tambours de la paix	5.000

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
Maison de Répit	Soutien à l'organisation d'activités socioculturelles	500
Mistral Gagnant	Soutien à l'organisation d'événement au profit des enfants malades	3.000
Musée Jijé	Soutien à l'organisation de 2 expositions	10.000
Les nouveaux disparus	Soutien au festival nomade	2.500
Oxygen	Soutien à l'organisation d'un challenge sportif	5.000
Passage et Culture	Soutien à l'organisation d'exposition sur l'attrait touristique de Bruxelles	5.000
Ptits Belges (les)	Soutien aux activités extra-scolaires dans des quartiers fragilisés	3.000
Printemps baroque du Sablon	Soutien à l'organisation du festival du printemps baroque	6.000
Prix du Théâtre	Soutien à l'organisation de la remise des prix du théâtre	2.000
Promo-Jeunes	Soutien à l'organisation de la remise des prix jeunesse	6.200
Rescousse (La)	Soutien à l'organisation d'activités socioculturelles dans des quartiers plus fragilisés	2.000
Royal Excelsior BXL	Soutien à l'organisation d'un tournoi jeunes	3.000
SAFA	Soutien à l'accueil extra-scolaire	2.500
Solimanbe	Soutien aux activités socioculturelles	2.000
Sunhope Association	Soutien à l'organisation d'un festival au profit et avec des enfants hospitalisés	3.000
Toucan (Le)	Soutien au frais de fonctionnement de l'asbl	2.500
Trait d'union	Soutien au frais de fonctionnement de l'asbl	3.000
UFLED	Soutien à l'organisation d'activités socioculturelles dans des quartiers plus fragilisés	1.500
Zig Zag	Soutien au festival Couleur café	20.000
Zinneke	Soutien à l'organisation de la Zinneke parade	25.000
		299.100

Promotion – Politique générale

A.B. 30.01.12.01 45.000 EUR

Solde : 169,65 EUR

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
XXI (Les)	Publicité dans le programme musical et culturel	3.050

Nom de l'association	Projet	Montant en EUR
30+30	Publicité dans la revue de l'asbl – 2007	669,31
	Publicité dans la revue de l'asbl – 2008	1.189,89
	Publicité dans le programme de la soirée de gala	1.350
Citizen Job	Publicité dans le programme du salon non-marchand	2.123,55
Cocerome	Publicité dans le programme du concert de gala Traité de Rome	3.000
Fête du 27 septembre	Organisation de la fête de la Cocof	8.460
Entraide des Marolles	Promotion d'une publication du groupe de femmes d'origine arabe	1.017,6
IWEPS	Prise en charge de l'étude sur les synergie Wallonie – Bruxelles	4.970
Miroir	Publicité dans la revue de l'asbl	5.000
Nouveaux disparus	Publicité dans le programme des fêtes nomades	2.500
Ligue des droits de l'homme	Publicité dans le reveu de l'asbl – 2007	2.500
	Publicité dans la revue de l'asbl – 2008	3.000
Prix du théâtre	Publicité dans le programme 2007	1.000
	Publicité dans le programme 2008	2.000
Toucan (Le)	Publicité dans la revue de l'asbl – 2007	1.000
	Publicité dans la revue de l'asbl – 2008	2.000
		44.830,35

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE,
M. CHARLES PICQUÉ

Question n° 288 de M. Alain Destexhe du 5 novembre 2007 :

La situation de crise au sein de l'ASBL « Lutte contre l'exclusion sociale » (LES), à Molenbeek, et la politique générale de contrôle des subventions opérées par les services de la Cocof.

Dans son édition du jeudi 11 octobre dernier, le journal « La Tribune de Bruxelles » a publié un article intitulé « Molenbeek, clientélisme et opportunisme ». Il y est fait référence à la situation de malaise qui serait vécue au sein de l'ASBL « Lutte contre l'exclusion sociale » (LES), à Molenbeek. Une association dont le suivi administratif est assuré par un service communal, à savoir « La Cellule de lutte contre l'Exclusion sociale » (LACLES).

Ledit hebdomadaire énonce que la secrétaire permanente du syndicat SETCA et son homologue de la Centrale des Employés, auraient envoyé un courrier conjoint à l'attention notamment de l'Echevin molenbeekois chargé de la lutte contre l'exclusion sociale et qui est également président de la LACLES. Ce document dénoncerait, je cite « une gestion des ressources humaines désastreuse fondée sur l'arbitraire, le clientélisme, voire le népotisme et l'opportunisme politique et ceci en particulier en ce qui concerne la nomination des responsables ».

Les faits énoncés sont troublants. Aussi, je souhaiterais compléter mon information sur le sujet. Mes questions sont donc les suivantes :

- Les services de la Cocof subsidient-ils ces structures ? Le cas échéant, quels furent les budgets globaux qui leur ont été accordés en 2006 et en 2007 ?
- S'agit-il de subventions dédiées aux seuls frais de fonctionnement ou portent-elles également sur la couverture des salaires des membres du personnel ? Dans ce dernier cas, quel est le nombre de personnes bénéficiaires ?
- Les membres du collège ayant des compétences en termes de matières sociales et les services de la Cocof ont-ils déjà été sensibilisés aux problèmes dénoncés par les représentants syndicaux ? Le cas échéant, quelle suite a été réservée ou est envisagée face aux doléances exposées par les syndicats ?

Il semble nécessaire que les services de la Cocof puissent continuer à veiller à la bonne utilisation des fonds octroyés au secteur associatif. A ce sujet, j'aimerais prendre connaissance des procédures en vigueur pour éviter le financement involontaire des dérives en termes de gestion du personnel. Existe-t-il des mécanismes particu-

liers qui complètent le contrôle des frais de fonctionnement ?

Réponse :

Voir la réponse conjointe de MM. Les ministres Charles Piqué et Emir Kir, p. 72.

Question n° 290 de Mme Caroline Persoons du 7 janvier 2008 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du collège a la possibilité, via ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du collège a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du collège de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2007 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elle ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

Vous avez souhaité connaître la liste des associations ayant bénéficié de subventions via les budgets d'initiative plus précisément repris à l'article budgétaire 22.20.33.04.

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint un tableau complet reprenant le montant global de cette AB, les noms et adresses de chacune des associations bénéficiaires ainsi que les montants octroyés et le solde de cet article budgétaire.

Vous trouverez également en annexe le tableau de répartition des subsides de 91.000 EUR octroyé dans le cadre des cofinancements FIPI.

2007

**Subvention aux asbl pour des politiques hors
décret cohésion sociale : & initiatives**

AB 22.20.33.04		Montant initial : 857.000 EUR	
	Promoteur	Adresse	Montant EUR
1	LIRE & ECRIRE	Crystal Palace – Rue de la Borne, 14 1080 MOLENBEEK	750.000
2	FIPI associatif	<i>Détails : voir tableau ci-dessous</i>	91.000
3	SCHOLA ULB	Campus du Solbosch – CP 178 Avenue F.D. Roosevelt, 50 1050 IXELLES	5.000 *
4	PAC Anderlecht	Rue de la Démocratie, 70 1070 ANDERLECHT	2.500 *
5	Ni Pute Ni Soumise	Chaussée de Haecht, 147 1030 SCHAERBEEK	1.000 *
6	Bruxelles Ville Région en Santé	Quai du Commerce, 7 1000 BRUXELLES	5.000 *
	Cavalier budgétaire		1.800
	TOTALE		856.300
	SOLDE		700
	* Subvention octroyée sans requérir l'accord du Collège.		

**Subventions aux projets associatifs approuvés pour
2007 dans le cadre du Fonds d'impulsion
à la politique des immigrants – AB 22.20.33.04**

	Promoteur	Adresse & n° de compte	Montant EUR
1	SIMA	Rue de Brialmont, 21 1210 Bruxelles 635-4281701-75	6.500
2	Média-Femmes-Internationales	Avenue Louis Bertrand 25 1030 Bruxelles 068-2162915-36	6.500
3	Maison de Quartier Helmet	Square Riga, 39 1030 Bruxelles 879-2829101-67	5.000
4	Formation et Travail en Quartiers populaires	Rue des Alliés, 315 1190 Bruxelles 001-1211145-79	7.500

	Promoteur	Adresse & n° de compte	Montant EUR
5	Mission locale de Forest	Bd de la 2 ^{ième} Armée Britannique 1190 Bruxelles 635-2230001-22	12.000
6	Démocratie Plus	Rue des 2 Eglises, 111a 1210 Bruxelles 001-2626289-90	5.000
7	Convivialité	Rue du Charroi 33-35 1190 Bruxelles 523-0801939-18	22.000
8	Partenariat marconi	Rue Vanden Corput 47 1190 Bruxelles 523-0801939-18	5.000
9	Maison des jeunes de Forest	Avenue Wielemans Ceuppens 1190 Bruxelles 004-2503178-09	5.000
10	Maître mot	Chaussée de Wavre 282 1050 Bruxelles 068-2236195-81	6.500
11	Chom'hier	Rue Fransman 131 1000 Bruxelles 775-5938872-68	10.000
		Total	91.000

Question n° 301 de M. Michel Colson du 8 janvier 2008 :

Les subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale.

On peut lire au Budget 2008 qu'un montant de 444.000 EUR est alloué aux subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale (article budgétaire 22 20 33 09).

Cette allocation est donc destinée à compenser, suite à la fusion des anciens programmes « cohabitation des communautés locales, « insertion économique » et « été-jeunes » les pertes de certaines communes.

A ce propos, je souhaiterais poser différentes questions à Monsieur le Ministre :

- Quels projets et quelles communes ont bénéficié de ces financements en 2007 ? Quels sont les montants qui ont été alloués à chacun d'eux ?
- Qu'envisagez-vous en la matière en 2008 ?
- Quels sont les critères socio-économiques qui servent de fondement à la répartition des moyens budgétaires entre les communes éligibles ?

Réponse :

Vous avez souhaité m'interroger sur l'utilisation de l'AB 22.20.33.09 dite « Compensatoire ».

Comme vous l'indiquez dans l'introduction de votre question, celle-ci est bien destinée à compenser pour certaines communes, la différence entre le subside octroyé en application du décret relatif à la Cohésion Sociale du 13 mai 2004 et le montant total qu'obtenait la commune concernée au travers des lignes PIC, IS et ÉTÉ Jeunes.

Cet article budgétaire est maintenu en 2008 et le sera jusqu'au terme du contrat quinquennal 2006-2010.

Vous trouverez ci-joint le tableau avec pour chaque commune concerné le montant global attribué et la répartition par association.

Les critères socio-économiques servant à la répartition des subsides entre communes sont établis par l'arrêté 2005/954 du Collège daté du 22 décembre 2005.

Vous en trouverez copie en annexe.

Forest				
Nom de l'asbl	Montant octroyé Cohésion sociale en EUR	Montant 2007 en EUR	AB 22 20 33 08	AB 22 20 33 09
Association de Parents pour l'Orient- ation et la Médiation du quartier Saint Antoine	30.000	30.600	30.600	
Le Cairn	69.300	70.686		70 686
Dynamo	4.500 sur l'AB 22 20 33 08	4.590	4.590	
	(35.500 sur l'AB 22 20 33 07 (contrat régional)			
Entraide et culture	25.000	25.500	25.500	
Forest en action	6.525	6.656	6.656	
Forest Quartier santé	6.000	6.120	6.120	
Maison de quartier St Antoine	54.000	55.080	17.611	37.419
Maison de jeunes de Forest	27.000	27.540	27.540	
Partenariat Marconi	117.708	120.062		120.062
Une maison en plus	53.500	54.570	54.570	
Total sur AB contrat communal	393.533		173.237	228.167

Koekelberg				
Promoteur	Budget 2006	Budget 2007	AB 22 20 33 08	AB 22 20 33 09
		(en EUR)		
La Maison en couleurs – Maison de quartier	34.300	34.986	34.986	
La Ruche aux livres	28.382	28.950	28.950	
Mosaic	54.000	55.080	11.902	43.178
APEFOK	8.400	8.568	8.568	
Forum Koekelbergeois	25.500	26.010	26.010	
Vivre à Koekelberg	6.000	6.120	6.120	
La Ligue des familles	11.600	11.832	11.832	
TOTAL projets	168.182	171.546	128.368	
coordination	19.000	19.380	19.380	
Total général	187.182	190.926	147.748	43.178

Saint-Gilles				
asbl	Montant annuel octroyé par la Cocof	Montant 2007	AB 22 20 33 08	AB 22 20 33 09
		(en EUR)		
APEB	5.350	5.457	5.457	
APSG	21.300	21.726	21.726	
BESACE	5.350	5.457	5.457	
CEMO	60.332	61.539		61.539
Centre Héliénique	5.000	5.100	5.100	
CFS	17.760	18.115	18.115	
Collectif Alpha	7.850	8.007	8.007	
CRAC ou autre projet remplaçant celui-ci	17.760	18.115	18.115	
Douzerome	20.000	20.400	20.400	
Ecole des jeunes RUSG	22.460	22.909	22.909	

Saint-Gilles				
asbl	octroyé par la Cocof	Montant annuel Montant 2007	AB 22 20 33 08	AB 22 20 33 09
		(en EUR)		
FIJ	22.893	23.351	23.351	
Fondation Jacques Gueux	7.850	8.007	8.007	
Ligue de l'enseignement	44.127	45.010	45.010	
Maison des enfants	17.760	18.115	18.115	
MLJ (Projets Transversaux)	19.000	19.380	19.380	
MLJ (Village Mondial)	35.986	36.706	36.706	
QUEF	11.850	12.087	12.087	
Sarbacane	12.500	12.750	12.750	
Service social juif	3.500	3.570	3.570	
Vie Féminine	5.350	5.457	5.457	
CIFA	43.500	44.370	29.574	14.796
CFBI	17.350	17.723 17.697	17.723	
Le Local MDJ	24.300	24.786	24.786	
Bazar	17.375	17.723	17.723	
Hispano Belga	13.500	13.770	13.770	
Le local asbl	5.000	5.100	5.100	
NADI	9.000	9.180	9.180	
TOTAL projets	494.003	503.883	427.575	76.335
coordination	59.500	60.690	60.690	
Réserve communale	41.751	41.751	41.751	
TOTAL général	595.254	606.351	530.016	76.335

Saint-Josse				
Asbl (nom + numéro) CCF/STJ/005 31 ^{ères} lettres de la commune	Montant annuel octroyé par la CCF au projet en 2006	Montant octroyé en 2007	AB 22 20 33 08	AB 22 20 33 09
		(en EUR)		
Africa sub-Sahara	5.000	5.100	5.100	
Apprenti-Sage	10.000	10.200	10.200	
A.I.S.S.J. (Associa- tion Interculturelle Sociale et Sportive de St-Josse)	30.023	30.623	30.623	
Avenir	20.970	21.389	21.389	
Bruxelles Laïque	22.000	22.440		22.440
Caméléon Bavard (Le)	22.000	22.440	22.440	
Centre Culturel Arabe	28.000	28.560	28.560	
C.F.E.P. (Centre Féminin d'Education Permanente)	3.684	3.758	3.758	
Centre Pédagogique « Paroles »	29.000	29.580	16.919	12.661
C.I.J.D. (Centre International Jeunesse Développement)	22.000	22.440	22.440	
Cohésion	16.500	16.830		16.830
C.I.R.E. (Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Etrangers)	4.000	4.080	4.080	
C.T.L. – La Barricade	30.500	31.110		31.110
Démocratie Plus	11.000	11.220	11.220	
Espace 66	4.500	4.590	4.590	
E.A.T.A. (Européen Association Turkish Academish)	17.190	17.534	17.534	
EYAD – La Maison de Turquie	9.000	9.180	9.180	

Saint-Josse				
Asbl (nom + numéro) CCF/STJ/005 31 ^{ères} lettres de la commune	Montant annuel octroyé par la CCF au projet en 2006	Montant octroyé en 2007	AB 22 20 33 08	AB 22 20 33 09
		(en EUR)		
G.A.M.S. (Groupement pour l'Abolition des Mutilations sexuelles Féminines)	6.000	6.120	6.120	
G.S.A.R.A. (Groupe Socialiste d'Action et de Ré- flexion sur l'Audio- visuel)	10.000	10.200	10.200	
Inser'Action	25.000	25.500	25.500	
Institut Kurde de Bruxelles	13.800	14.076	14.076	
Maison de la Famille	5.000	5.100	5.100	
Ruelle (La)	36.125	36.848	36.848	
S.I.M.A. (Service Intégration-Inser- tion-Missions-Ac- tions)	30.000	30.600	30.600	
Turkish Lady	3.000	3.060	3.060	
Voix des Femmes (La)	16.589,50	16.921	16.921	
Winnie-Kot (Le)	12.403	12.651	12.651	
TOTAL des actions	443.284,5	452.150		83.041
Réserve communale	55.410,5	55.410,5	55.41,5	
Total	498.695	507.560,5	424.519,5	83.041

Arrêté 2005/954 du Collège de la Commission communautaire française relatif à la répartition des budgets entre les communes visées à l'article 5, alinéa 1^{er} du décret de la Commission communautaire française du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale

Le Collège,

Vu

Le décret de la Commission communautaire française du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale et notamment l'article 6, alinéa 1^{er};

Vu

L'avis de la section « cohésion sociale » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé donné le 29 novembre 2005;

Vu

L'avis de l'Inspection des Finances donné le 28 novembre 2005;

Vu

L'accord du Membre du Collège chargé du Budget; voir annexe

Vu

L'urgence motivée par la nécessité d'avertir au plus tôt les communes des montants qui seront octroyés pour la réalisation des projets communaux de cohésion sociale qui devaient être proposés à la Commission communautaire française par les communes pour le 15 octobre 2005, la signature des contrats communaux étant prévue pour le 15 décembre 2005;

Vu

L'avis du Conseil d'Etat donné le 21 décembre 2005 en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Sur la proposition du Membre du Collège chargé de la Cohésion sociale

Arrête :

CHAPITRE 1^{er}

Dispositions générales

Article 1^{er}

Le présent arrêté règle une matière visée à l'article 128 de la Constitution en vertu de l'article 138 de celle-ci.

Article 2

Pour l'application du présent arrêté il faut entendre par :

- 1° Le décret : le décret de la Commission communautaire française du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale;
- 2° Le Collège : le Collège de la Commission communautaire française;
- 3° Le Ministre : le Membre du Collège compétent pour la Cohésion sociale;
- 4° Les communes : les communes définies à l'article 5, alinéa 1^{er}, du décret;
- 5° Le Conseil consultatif : la section « Cohésion sociale » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé;

6° EDRLR : l'Espace de Développement Renforcé de Logement et de la rénovation tel que défini dans les dispositions indicatives du Plan Régional de Développement (PRD) et dans les arrêtés modificatifs du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;

Article 3

Les critères et la pondération qui déterminent la répartition du montant budgétaire annuel disponible pour les contrats communaux entre les communes sont les suivants :

- 1° densité de la population : 15 %
- 2° pourcentage d'étrangers inscrits au registre d'attente ou au registre des étrangers : 15 %
- 3° pourcentage de personnes bénéficiant du revenu d'intégration et de l'aide sociale financière équivalent à ce revenu : 15 %
- 4° impôt des personnes physiques : 33 %
- 5° faible commodité du logement : 1 %
- 6° vétusté du logement : 1 %
- 7° faiblesse d'accès à internet : 1 %
- 8° absence de véhicule automobile : 1 %
- 9° fragilité socio-sanitaire : 1 %
- 10° part de subside régional dans les contrats de sécurité et de prévention : 1 %
- 11° part dans la dotation générale aux communes : 15 %
- 12° Surface de l'EDRLR : 1 %

Article 4

La méthode de calcul utilisée pour la détermination, suivant les critères et pondérations visés à l'article 2 du présent arrêté, de la répartition du montant budgétaire disponible pour les contrats communaux entre les communes éligibles est décrite à l'annexe I du présent arrêté. Les pourcentages relatifs à la répartition budgétaire sont valables pour la durée des contrats communaux de cohésion sociale.

Article 5

Le Ministre informe les communes, pour le 1^{er} octobre de la dernière année des contrats communaux en cours, du résultat du calcul effectué suivant la méthode visée à l'annexe I du présent arrêté, sur la base des dernières données statistiques disponibles relatives aux cri-

tères visés à l'article 2 du même arrêté. Ce résultat est valable pour la durée du contrat communal suivant.

Article 6

Le Membre du Collège compétent pour la Cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7

L'article 6 du décret et le présent arrêté prennent leurs effets le 1^{er} décembre 2005.

Fait à Bruxelles le 22 décembre 2005

Par le Collège

Charles PICQUÉ

Membre du Collège chargé de la Cohésion sociale

Benoît CEREXHE

Président du Collège

Question n° 302 de M. Michel Colson du 8 janvier 2008 :

Les subventions aux associations pour les politiques hors décret en matière de cohésion sociale.

On peut lire à l'article budgétaire 22 20 33 04 du Budget 2008 qu'un montant de 249.000 EUR est alloué aux subventions aux associations pour les politiques hors décret en matière de cohésion sociale.

A ce propos, je souhaiterais poser différentes questions à Monsieur le Ministre :

- Pourriez-vous nous transmettre la liste des projets financés en la matière en 2007 et les montants alloués à chacun d'eux ?
- Quels sont ces projets pour 2008 ? Une évaluation des coûts existe-t-elle ?
- Dans la mesure du possible, pourriez-vous préciser pour chacun de ces projets, s'ils sont menés avec l'Europe, le fédéral ou les autres Régions et Communautés ?

Réponse :

Vous avez souhaité connaître la liste des associations ayant bénéficié de subventions via les budgets d'initiative plus précisément repris à l'article budgétaire 22.20.33.04.

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint un tableau complet reprenant le montant global de cette AB, les noms et adresses de chacune des associations bénéficiaires ainsi que les montants octroyés et le solde de cet article budgétaire.

Vous trouverez également en annexe le tableau de répartition des subsides de 91.000 EUR octroyé dans le cadre des cofinancements FIPI.

Les projets 2008 ne sont pas encore déterminés.

En ce qui concerne le FIPI, le budget 2008 est inscrit à l'AB 33.03 pour 93.000 EUR. L'appel aux candidatures 2008 n'a pas encore été effectué par le Fédéral et aucune répartition n'est donc connue à ce jour.

Le projet Bruxelles-Villes Région en santé est un projet mené avec les autres institutions bruxelloises (Régio, CCC et VGC) et qui a été financé en 2007 également au niveau européen. Il s'inscrit dans la démarche des « Villes-Santé » initiée au niveau de l'OMS.

2007

Subvention aux asbl pour des politiques hors décret cohésion sociale : & initiatives

AB 22.20.33.04		Montant initial : 857.000 EUR	
	Promoteur	Adresse	Montant EUR
1	LIRE & ECRIRE	Crystal Palace – Rue de la Borne, 14 1080 MOLENBEEK	750.000
2	FIPI associatif	<i>Détails : voir tableau ci-dessous</i>	91.000
3	SCHOLA ULB	Campus du Solbosch – CP 178 Avenue F.D. Roosevelt, 50 1050 IXELLES	5.000 *
4	PAC Anderlecht	Rue de la Démocratie, 70 1070 ANDERLECHT	2.500 *
5	Ni Pute Ni Soumise	Chaussée de Haecht, 147 1030 SCHAERBEEK	1.000 *
6	Bruxelles Ville Région en Santé	Quai du Commerce, 7 1000 BRUXELLES	5.000 *
	Cavalier budgétaire		1.800
	TOTALE		856.300
	SOLDE		700
	* Subvention octroyée sans requérir l'accord du Collège.		

**Subventions aux projets associatifs approuvés pour
2007 dans le cadre du Fonds d'impulsion
à la politique des immigrés – AB 22.20.33.04**

	Promoteur	Adresse & n° de compte	Montant EUR
1	SIMA	Rue de Brialmont, 21 1210 Bruxelles 635-4281701-75	6.500
2	Média-Femmes-Internationales	Avenue Louis Bertrand 25 1030 Bruxelles 068-2162915-36	6.500
3	Maison de Quartier Helmet	Square Riga, 39 1030 Bruxelles 879-2829101-67	5.000
4	Formation et Travail en Quartiers populaires	Rue des Alliés, 315 1190 Bruxelles 001-1211145-79	7.500
5	Mission locale de Forest	Bd de la 2 ^{ième} Armée Britannique 1190 Bruxelles 635-2230001-22	12.000
6	Démocratie Plus	Rue des 2 Eglises, 111a 1210 Bruxelles 001-2626289-90	5.000
7	Convivialité	Rue du Charroi 33-35 1190 Bruxelles 523-0801939-18	22.000
8	Partenariat marconi	Rue Vanden Corput 47 1190 Bruxelles 523-0801939-18	5.000
9	Maison des jeunes de Forest	Avenue Wielemans Ceuppens 1190 Bruxelles 004-2503178-09	5.000
10	Maître mot	Chaussée de Wavre 282 1050 Bruxelles 068-2236195-81	6.500
11	Chom'hier	Rue Fransman 131 1000 Bruxelles 775-5938872-68	10.000
		Total	91.000

Question n° 303 de M. Michel Colson du 8 janvier 2008 :

Subventions pour le cofinancement de projets associatifs dans le cadre du Fond d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI).

Un nouvel article budgétaire a été créé au Budget 2008, à savoir l'article 22 20 33 03, relatif aux subventions pour le cofinancement de projets associatifs dans le cadre du Fond d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) associatif.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, préciser :

- Quels sont les budgets précédents consacrés (2005-2006-2007) au cofinancement de ces projets associatifs ?
- Quels sont les projets pour 2008 ? Quelle est l'évaluation de la répartition, par commune, des budgets qui seront attribués ?

Réponse :

Vous avez souhaité obtenir des informations relatives au cofinancement des projets associatifs dans le cadre du Fond d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

Je souhaite tout d'abord préciser, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire en commission lors du débat sur le budget, que la création d'un nouvel article budgétaire, spécifique à cette matière relève d'un souci de clarté.

En effet, jusqu'à présent le montant destiné au cofinancement des projets FIPI était inclus dans l'AB 22.20.33.04 intitulée « Subvention aux associations pour les politiques hors décret en matière de Cohésion Sociale ».

Le cofinancement des projets FIPI étant récurrent, il était préférable de créer un nouvel article budgétaire spécifique.

Les moyens disponibles pour les années 2005, 2006 et 2007 étaient respectivement de 91.869 EUR en 2005, 91.000 EUR en 2006 et 91.000 EUR en 2007.

Enfin, en ce qui concerne 2008, le budget inscrit à l'AB 20.22.33.03 est de 93.000 EUR.

L'appel à projet 2008 n'a pas encore été effectué par le pouvoir Fédéral et dès lors aucune répartition n'a été opérée à ce jour.

Question n° 308 de M. Serge de Patoul du 12 février 2008 :

Consultation des cabinets d'avocats.

Le cabinet du membre du Collège de la Commission communautaire française consulte des avocats pour un ensemble d'affaires et contentieux.

- Le membre du Collège peut-il donner le montant des frais d'honoraires payés pour les années 2005, 2006, 2007 ?
- Le membre du Collège peut-il donner, par année, la liste des avocats consultés et le montant des honoraires payés à chacun d'eux ?

Réponse :

Vous avez souhaité m'interroger sur les affaires et contentieux qui ont nécessité le recours à des avocats au cours des années 2005, 2006 et 2007.

En ce qui concerne la Cohésion Sociale, seul un contentieux entre la Commission communautaire française et la Commune de Schaerbeek en 2006 a nécessité le recours à un cabinet d'avocats.

Les honoraires payés au cabinet Uyttendaele se sont élevés à 1.250,00 EUR.

Le litige avec la commune de Schaerbeek a été définitivement clôturé fin 2007 par un accord entre les parties.

LA MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET DU TOURISME
MME EVELYNE HUYTEBROECK

**Question n° 292 de Mme Caroline Persoons du
7 janvier 2008 :**

Consommation des budgets des différents départements au 31 décembre 2007.

Pourriez-vous m'indiquer le taux d'engagement et d'ordonnancement du budget de la Cocof des diverses directions de l'administration en date du 31 décembre 2007 ?

Réponse :

En réponse à la question de Madame la Députée, je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble des documents provenant de l'administration de la Commission communautaire et permettant d'apporter toutes les réponses utiles quant à l'état de la consommation des budgets des différents départements au 31 décembre 2007.

J'attire votre attention sur le fait que, dans ces comptes, les engagements provisionnels de fin d'exercice ne sont pas encore comptabilisés compte tenu du fait que ceux-ci ne doivent être introduits par les différents services auprès du service finance qu'au 31 janvier inclus.

compte d'exécution (30/01/2008 07.52.06)

Page 001

critères de sélection :

date de fin : 31/12/2007
 budget : règlement
 Année AS : 2007

A.N.	cod/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Radiatr.	Total (1)	OPERATIONS IMPUTES (2)	% eg SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES % ord	CREDIT A REPORTER	PAYES
10.00.1103	end	1.915.000,00	-100.000,00	0,00	0,00	1.815.000,00	100,0	0,00	1.798.399,65	1.798.399,65
10.00.1104	end	573.000,00	-70.000,00	0,00	0,00	503.000,00	100,0	0,00	443.232,28	443.232,28
10.00.1105	end	104.000,00	0,00	0,00	0,00	104.000,00	100,0	0,00	85.152,28	85.152,28
10.00.1106	end	571.000,00	0,00	0,00	0,00	571.000,00	100,0	0,00	369.035,99	369.035,99
10.00.1130	end	85.000,00	-25.000,00	0,00	0,00	60.000,00	100,0	0,00	42.897,34	42.897,34
10.00.1201	end	6.000,00	0,00	0,00	0,00	6.000,00	100,0	0,00	1.431,16	1.431,16
10.00.1202	end	58.000,00	0,00	0,00	0,00	58.000,00	100,0	0,00	47.620,60	47.620,60
10.00.1203	end	16.000,00	4.000,00	0,00	0,00	20.000,00	100,0	0,00	17.109,21	17.109,21
10.00.1204	end	12.000,00	0,00	0,00	0,00	12.000,00	100,0	0,00	9.465,21	9.465,21
10.00.1211	end	344.000,00	0,00	0,00	0,00	344.000,00	100,0	0,00	228.713,39	228.713,39
10.00.1212	end	160.000,00	0,00	0,00	0,00	160.000,00	100,0	0,00	146.037,60	146.037,60
10.00.1213	end	24.000,00	0,00	0,00	0,00	24.000,00	100,0	0,00	9.641,10	9.641,10
10.00.3301	end	70.000,00	0,00	0,00	0,00	70.000,00	100,0	0,00	70.000,00	70.000,00
10.00.7401	end	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	100,0	0,00	6.344,11	6.344,11
10.00.7402	end	5.000,00	0,00	0,00	0,00	5.000,00	100,0	0,00	2.359,10	2.359,10
prog. 0	end	2.953.000,00	-181.000,00	0,00	0,00	3.772.000,00	99,4	23.114,40	3.280.919,88	3.280.919,88
div.10	end	3.953.000,00	-181.000,00	0,00	0,00	3.772.000,00	99,4	23.114,40	3.280.919,88	3.280.919,88

compte d'exécution (30/01/2008 07:52:04)

Page 003

A.B.	end/initial	ajust.1	ajust.2	radiat.	Total (1)	OPERATIONS	% age	solde (1)-(2)	CONCOMITANCES	% ord	CREDITS A	PAYES
	cd					IMPUTES (2)					REPORTER	
11.13.4300	cmd	25.000,00	0,00	0,00	25.000,00	25.000,00	100,0	0,00	20.000,00	80,0	5.000,00	20.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.13.4322	cmd	321.000,00	0,00	0,00	321.000,00	306.250,00	95,4	14.750,00	251.350,00	82,1	94.900,00	251.350,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.13.6321	cmd	237.000,00	0,00	0,00	237.000,00	234.980,00	99,1	2.020,00	175.960,00	74,9	59.020,00	175.960,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.13.6322	cmd	100.000,00	0,00	0,00	100.000,00	100.000,00	100,0	0,00	80.000,00	80,0	20.000,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.14.1202	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.14.3301	cmd	35.000,00	0,00	0,00	35.000,00	28.260,00	80,6	6.800,00	5.750,00	20,4	22.450,00	5.750,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.15.1202	cmd	10.000,00	0,00	0,00	10.000,00	10.000,00	100,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.15.3301	cmd	496.000,00	0,00	0,00	496.000,00	461.900,00	93,1	34.100,00	322.400,00	69,8	139.500,00	319.400,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.15.3302	cmd	256.000,00	0,00	0,00	256.000,00	256.000,00	100,0	0,00	200.000,00	78,1	56.000,00	200.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.16.1202	cmd	18.000,00	0,00	0,00	18.000,00	16.598,45	92,2	1.401,35	2.102,13	12,7	14.496,52	2.032,69
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.16.1211	cmd	60.000,00	0,00	0,00	60.000,00	60.000,00	100,0	0,00	60.000,00	100,0	0,00	60.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.16.3301	cmd	407.000,00	0,00	0,00	407.000,00	346.850,00	85,7	58.150,00	208.373,68	59,7	140.476,32	207.623,68
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.16.3302	cmd	1.990.000,00	0,00	0,00	1.990.000,00	1.975.903,00	99,3	14.097,00	1.560.722,00	80,0	395.182,00	1.580.722,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.16.3303	cmd	100.000,00	0,00	0,00	100.000,00	100.000,00	100,0	0,00	80.000,00	80,0	20.000,00	80.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.16.3304	cmd	202.000,00	0,00	0,00	202.000,00	200.000,00	100,0	0,00	0,00	0,0	200.000,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.17.3301	cmd	313.000,00	0,00	0,00	313.000,00	285.470,00	91,2	27.530,00	0,00	0,0	285.470,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
11.17.3302	cmd	80.000,00	0,00	0,00	80.000,00	80.000,00	100,0	0,00	0,00	0,0	80.000,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 1	cmd	8.391.000,00	-281.000,00	0,00	8.110.000,00	7.694.744,20	94,9	415.255,80	4.866.641,31	63,2	2.828.102,87	4.685.270,69

compte d'annulation (30/01/2008 07:52:06)

Page 004

A.B.	CRD/INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Rediex.	Total (1)	OPERATIONS	% est	ORDONANCES	% est	CREDITS A	PAYES
	ed					INPUTES (2)				REPORTER	
11.21.1202	end	0,00	0,00	0,00	0,00	7.000,00	100,0	0,00	62,9	2.400,00	4.400,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.21.1203	end	15.000,00	0,00	0,00	0,00	14.869,60	99,1	130,40	84,5	2.307,67	11.907,25
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.21.3301	end	254.000,00	0,00	0,00	0,00	216.891,00	85,4	37.109,00	10,4	194.243,00	17.848,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.21.3302	end	62.000,00	0,00	0,00	0,00	59.000,00	95,2	3.000,00	40,8	34.229,00	15.296,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.21.3303	end	45.000,00	0,00	0,00	0,00	45.000,00	100,0	0,00	0,0	45.000,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.21.5201	end	17.000,00	0,00	0,00	0,00	16.795,00	98,8	205,00	0,0	16.795,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.22.1202	end	65.000,00	19.000,00	-19.000,00	65.000,00	64.945,96	99,9	54,04	20,6	51.866,70	13.379,26
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.22.3301	end	307.000,00	10.000,00	0,00	336.000,00	336.000,00	100,0	0,00	30,7	239.695,00	103.315,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.22.3302	end	174.000,00	0,00	0,00	174.000,00	173.964,66	100,0	35,34	0,0	173.964,66	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.22.3303	end	118.000,00	0,00	0,00	118.000,00	117.385,35	99,4	714,65	80,1	23.285,35	94.000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.22.8201	end	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.23.1201	end	22.000,00	0,00	0,00	22.000,00	21.708,30	98,7	291,70	6,0	20.400,00	1.308,30
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.23.1202	end	29.000,00	0,00	0,00	29.000,00	15.365,63	76,8	4.634,39	52,1	7.359,76	6.086,66
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.23.3301	end	213.000,00	0,00	0,00	213.000,00	213.000,00	100,0	0,00	84,0	34.100,00	178.900,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 2	end	1.319.000,00	29.000,00	0,00	1.348.000,00	1.303.825,49	96,6	46.174,52	35,5	839.236,34	446.439,87
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00

compte d'exécution (20/01/2008 07.53.06)

Page 005

A.B.	end/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	% egt/SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	% ord	CREDITS A	PAYEE
	ed					IMPENSE (2)				REPORTER	
11.30.1201	end	8.000,00	0,00	0,00	8.000,00	6.099,90	76,2	1.900,10	100,0	0,00	6.099,90
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.30.1202	end	38.000,00	0,00	0,00	38.000,00	37.232,40	98,0	767,60	50,0	18.600,00	18.632,40
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.30.3301	end	400.000,00	0,00	0,00	400.000,00	387.800,00	97,0	12.200,00	49,2	196.937,30	158.507,50
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 3	end	446.000,00	0,00	0,00	446.000,00	431.132,30	96,7	14.867,70	50,0	215.537,30	183.239,80
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.41.1202	end	5.000,00	0,00	0,00	5.000,00	4.997,00	99,9	3,00	100,0	0,00	4.997,00
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.41.3301	end	159.000,00	0,00	0,00	159.000,00	137.730,00	86,6	21.270,00	30,4	95.866,00	41.866,00
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.41.3302	end	420.000,00	0,00	0,00	420.000,00	380.450,00	90,6	39.550,00	49,6	191.756,00	175.524,00
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 4	end	584.000,00	0,00	0,00	584.000,00	523.207,00	89,6	60.793,00	45,0	287.622,00	222.385,00
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.61.1201	end	2.000,00	0,00	0,00	2.000,00	2.000,00	100,0	0,00	0,0	2.000,00	0,00
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.61.1202	end	45.000,00	0,00	0,00	45.000,00	37.176,96	82,6	7.823,04	73,3	9.928,85	27.998,55
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
11.61.3301	end	322.000,00	-15.000,00	0,00	307.000,00	306.979,00	100,0	21,00	29,2	217.445,00	72.300,00
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 6	end	369.000,00	-15.000,00	0,00	354.000,00	346.155,96	97,8	7.844,04	13,7	229.373,85	99.398,35
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
div.21	end	11.109.000,00	-267.000,00	0,00	10.842.000,00	10.297.064,54	95,0	544.935,06	57,3	4.399.872,16	5.636.733,31
	ca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
	ce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
	co	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
reglement	end	15.062.000,00	-448.000,00	0,00	14.614.000,00	14.045.950,54	96,1	568.049,46	65,3	4.887.837,80	8.873.705,79

compte d'annulation (30/02/2008 07.52.04)

Page 006

A.B.	cod	CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	% est	ORDONNANCES	% ord	CREDITS A	PAYES
							INPUTES (2)		(1)-(2)		REPORTER	
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
	ce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
	co	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00

compte d'execution (30/01/2008 07:52:51)

Page 003

A.B.	end/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	% eqt/solde (1)-(2)	ORDONNANCES	% ord	CREDITS A	PAYES	
	cod					IMPOTES (2)				REPORTER		
06.00.8501	end	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
prog. 0	end	2.223.000,00	490.000,00	0,00	2.713.000,00	2.713.000,00	100,0	0,00	2.223.000,00	81,9	490.000,00	2.223.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
div.6	end	2.223.000,00	490.000,00	0,00	2.713.000,00	2.713.000,00	100,0	0,00	2.223.000,00	81,9	490.000,00	2.223.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21.00.0102	end	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21.00.0103	end	120.000,00	0,00	0,00	120.000,00	120.000,00	100,0	0,00	51.200,00	42,7	68.800,00	51.200,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21.00.0104	ce	2.950.000,00	0,00	0,00	2.950.000,00	2.925.322,00	99,2	24.678,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.0104	co	2.922.000,00	-60.000,00	0,00	2.762.000,00	2.762.000,00	100,0	0,00	2.762.000,00	100,0	0,00	2.762.995,38
21.00.0105	end	500.000,00	0,00	0,00	500.000,00	499.971,82	100,0	28,18	0,00	0,00	499.971,82	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.0106	ce	60.000,00	0,00	0,00	60.000,00	60.000,00	100,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.0106	co	30.000,00	0,00	0,00	30.000,00	30.000,00	100,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.1103	end	21.810.000,00	30.000,00	0,00	21.840.000,00	11.840.000,00	54,2	10.000,00	0,00	0,00	13.000,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.1104	end	3.420.000,00	-720.000,00	0,00	2.700.000,00	2.700.000,00	100,0	0,00	2.560.144,76	94,8	139.855,24	2.560.144,76
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.1105	end	740.000,00	-18.000,00	0,00	725.000,00	725.000,00	100,0	0,00	608.822,01	84,0	116.177,99	562.016,63
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.1108	end	571.000,00	450.000,00	0,00	1.021.000,00	1.021.000,00	100,0	0,00	520.138,56	50,9	500.861,44	520.138,56
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.1109	end	2.750.000,00	-18.000,00	0,00	2.736.000,00	2.736.000,00	100,0	0,00	2.735.793,30	100,0	206,70	2.735.793,30
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.1110	end	6.800,00	0,00	0,00	6.800,00	2.000,00	29,3	4.800,00	1.836,00	91,8	154,00	1.836,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.1111	end	65.000,00	39.000,00	0,00	104.000,00	104.000,00	100,0	0,00	21.194,52	20,4	82.805,48	21.194,52
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.1120	end	1.128.000,00	0,00	0,00	1.128.000,00	1.128.000,00	100,0	0,00	1.127.300,96	99,9	699,04	1.127.300,96
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.00.1121	end	40.000,00	6.00	0,00	40.000,00	40.000,00	100,0	0,00	0,00	0,00	40.000,00	0,00

A.B.	CREDIT INITIAL	ADJUST.1	ADJUST.2	BALANCE	TOTAL (1)	OPERATIONS	% CHG	SOURCE (1)-(2)	CHANGES	% CHG	CREDITS A	PAYES
	CD					INPUTS (2)					REPORTER	
21-00.1201	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	9.00
		50.000.00	0.00	0.00	50.000.00	50.000.00	100.0	0.00	17.098.47	34.2	32.901.53	17.098.47
21-00.1201	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		500.000.00	15.000.00	0.00	515.000.00	515.000.00	100.0	0.00	428.585.87	83.2	86.414.13	410.995.10
21-00.1204	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		112.000.00	0.00	0.00	112.000.00	109.327.99	97.6	2.672.01	38.195.99	34.9	71.131.00	36.195.80
21-00.1205	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		640.000.00	145.000.00	0.00	785.000.00	668.952.55	85.2	116.046.45	498.946.58	78.6	170.006.87	235.553.44
21-00.1207	OE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
21-00.1207	CO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
21-00.1209	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		88.000.00	0.00	0.00	88.000.00	88.000.00	100.0	0.00	88.000.00	100.0	0.00	88.000.00
21-00.1210	OE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
21-00.1210	CO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
21-00.1211	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		1.378.000.00	0.00	0.00	1.378.000.00	1.334.374.36	82.3	243.625.64	993.553.82	87.6	140.810.54	886.536.77
21-00.1212	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
21-00.1213	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		87.000.00	0.00	0.00	87.000.00	83.000.00	100.0	0.00	71.900.23	86.6	11.099.78	71.075.21
21-00.1215	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		40.000.00	0.00	0.00	40.000.00	5.952.84	14.9	34.047.16	5.952.84	100.0	0.00	5.952.84
21-00.1216	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		40.000.00	-30.000.00	0.00	10.000.00	7.308.40	73.1	2.691.60	2.478.45	33.9	4.833.95	2.045.00
21-00.3301	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		656.000.00	0.00	0.00	656.000.00	656.000.00	100.0	0.00	656.000.00	100.0	0.00	656.000.00
21-00.6135	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		785.000.00	0.00	0.00	785.000.00	755.000.00	100.0	0.00	604.000.00	80.0	151.000.00	604.000.00
21-00.7401	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		100.000.00	0.00	0.00	100.000.00	68.830.23	68.8	31.169.78	36.588.23	53.2	32.243.00	36.588.23
21-00.7402	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		100.000.00	0.00	0.00	100.000.00	99.803.81	99.9	96.19	76.438.23	76.5	23.445.58	0.00
21-00.7403	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		30.000.00	0.00	0.00	30.000.00	15.000.00	50.0	15.000.00	15.000.00	100.0	0.00	15.000.00
21-00.7410	CND	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00	0.0	0.00	0.00

compte d'embellissement (30/01/2008 07.52.51)

A.N.	end/ CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistrib.	Total (1)	OPERATIONS	% eqt/SHARE	(1)-(2)	ORDONANCES	% ord	CREDITS A	PAYEE	
	cd					IMPUTES (2)					REPORTER		
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
prog. 0	cmd	25.722.000,00	-100.000,00	0,00	0,00	25.622.000,00	25.172.432,99	99,2	449.377,01	22.358.873,05	88,8	2.813.749,94	21.188.352,03
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ce	3.010.000,00	0,00	0,00	0,00	3.010.000,00	2.925.322,99	97,2	84.678,00	0,00	0,00	0,00	
	co	2.852.000,00	-60.000,00	0,00	0,00	2.792.000,00	2.775.000,99		17.000,00	2.775.000,00	100,0	0,00	2.759.996,38
21.10.2101	cmd	0,00	22.000,00	0,00	0,00	22.000,00	21.922,07	99,6	77,93	21.922,07	100,0	0,00	21.922,07
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21.10.4101	cmd	0,00	14.000,00	0,00	0,00	14.000,00	14.000,00	100,0	0,00	14.000,00	100,0	0,00	14.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
prog. 1	cmd	0,00	36.000,00	0,00	0,00	36.000,00	35.922,07	99,8	77,93	35.922,07	100,0	0,00	35.922,07
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
div. 21	cmd	25.722.000,00	-84.000,00	0,00	0,00	25.638.000,00	25.208.545,06	98,2	649.454,94	23.394.795,12	88,8	2.813.749,94	21.224.374,10
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ce	3.010.000,00	0,00	0,00	0,00	3.010.000,00	2.925.322,99	97,2	84.678,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	co	2.852.000,00	-60.000,00	0,00	0,00	2.792.000,00	2.775.000,00		17.000,00	2.775.000,00	100,0	0,00	2.759.996,38
22.10.1201	cmd	37.000,00	-19.600,00	0,00	0,00	18.000,00	17.394,00	96,6	606,00	15.709,23	90,3	1.684,67	15.709,23
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.10.1202	cmd	41.000,00	-28.000,00	0,00	0,00	13.000,00	12.694,00	97,6	306,00	12.694,00	100,0	0,00	12.394,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.10.1301	cmd	500.000,00	0,00	0,00	0,00	500.000,00	549.800,00	100,0	200,00	383.750,00	49,6	166.050,00	358.750,00
	caa	0,00	-1.000,00	0,00	0,00	1.000,00	0,00	0,00	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.10.1303	cmd	2.600.000,00	0,00	0,00	0,00	2.600.000,00	2.600.000,00	100,0	0,00	2.458.373,95	94,6	143.626,05	2.449.800,28
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.10.1304	cmd	115.000,00	-10.000,00	0,00	0,00	55.000,00	0,00	0,00	55.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.10.1305	cmd	62.000,00	0,00	0,00	0,00	62.000,00	42.000,00	66,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.10.1306	cmd	8.077.000,00	0,00	0,00	0,00	8.077.000,00	8.077.000,00	100,0	0,00	7.405.346,87	91,7	671.653,23	7.405.346,87
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.10.1307	cmd	398.000,00	0,00	0,00	0,00	398.000,00	398.000,00	100,0	0,00	377.946,49	95,0	20.053,51	377.946,49
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

compte d'exécution (30/01/2008 07:52:51)

Page 006

A.3.	CRD/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Radial.	Total (1)	OPERATIONS	% egst/soles (1)-(2)	ORDONNANCES	% ord	CREDITS A	PAYES
	cd					IMPUTES (3)				REPORTER	
22.10.3300	cmd	30.000,00	0,00	0,00	30.000,00	30.000,00 100,0	0,00	0,00	0,00	30.000,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00 0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.10.3301	cmd	138.000,00	0,00	0,00	138.000,00	138.000,00 100,0	0,00	134.916,10	99,9	83,90	134.916,10
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
prog. 1	cmd	11.975.000,00	-57.000,00	0,00	11.918.000,00	11.861.888,00 99,5	56.112,00	10.788.736,54	91,0	1.073.131,46	10.754.862,87
	caa	0,00	1.000,00	0,00	1.000,00	0,00 0,0	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.20.0003	cmd	1.050.000,00	-34.000,00	0,00	1.016.000,00	1.002.605,50 98,7	13.394,50	0,00	0,00	1.002.605,50	0,00
	caa	0,00	17.000,00	0,00	17.000,00	17.000,00 100,0	0,00	0,00	0,00	17.000,00	0,00
22.20.1202	cmd	99.000,00	-15.000,00	0,00	79.000,00	72.394,00 91,6	6.606,00	64.592,01	89,2	7.801,99	15.102,01
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.20.1203	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.20.2304	cmd	857.000,00	0,00	0,00	857.000,00	854.500,00 99,7	2.500,00	874.800,00	79,0	179.700,00	674.800,00
	caa	0,00	15.500,00	0,00	15.000,00	1.799,96 12,0	13.200,04	1.799,96 100,0	0,00	0,00	0,00
22.20.3305	cmd	145.000,00	0,00	0,00	145.000,00	145.000,00 100,0	0,00	116.000,00	80,0	29.000,00	116.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.20.3306	cmd	204.000,00	0,00	0,00	209.000,00	208.473,00 99,7	527,00	197.625,70	90,0	20.847,30	187.625,70
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.20.3307	cmd	1.418.000,00	0,00	0,00	1.418.000,00	1.418.000,00 100,0	0,00	1.189.604,65	82,5	248.395,35	1.169.604,65
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.20.3308	cmd	5.672.000,00	0,00	0,00	5.672.000,00	5.672.000,00 100,0	0,00	4.892.466,13	86,1	789.533,87	4.866.498,13
	caa	0,00	57.000,00	0,00	57.000,00	0,00 0,0	57.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.20.3309	cmd	413.000,00	0,00	0,00	413.000,00	413.000,00 100,0	0,00	356.580,00	82,4	76.420,00	341.653,70
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.20.4305	cmd	439.000,00	0,00	0,00	439.000,00	439.000,00 100,0	0,00	36.720,00	8,8	400.280,00	38.720,00
	caa	0,00	20.000,00	0,00	20.000,00	19.387,28 96,9	612,72	0,00	0,00	19.387,28	0,00
prog. 2	cmd	10.317.000,00	-49.000,00	0,00	10.268.000,00	10.244.972,50 99,8	23.027,50	7.491.388,19	73,1	2.753.589,01	7.410.002,19
	caa	0,00	109.000,00	0,00	109.000,00	38.187,54 35,0	70.812,46	1.799,96	4,7	26.287,28	0,00
22.32.1101	cmd	695.000,00	0,00	0,00	695.000,00	683.203,68 95,4	11.796,32	619.967,16	92,5	42.236,62	639.967,16
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22.32.4131	cmd	754.000,00	0,00	0,00	754.000,00	754.000,00 100,0	0,00	500.669,69	66,4	253.330,31	317.366,92
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

compte d'exécution (30/01/2008 07:52:51)

Page 007

A.B.	end/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Rediect.	Total (1)	OPERATIONS	% exp solde (1)-(2)	ORDONNANCES	% ord	CREDITS A	PAYES	
	od					IMPUTES (2)				REPORTER		
22.33.1202 end	117.000,00	30.000,00	0,00	0,00	147.000,00	146.040,00	99,3	940,00	96.134,50	65,8	49.905,50	96.134,50
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.33.4103 end	101.510.000,00	1.632.000,00	0,00	0,00	103.142.000,00	103.142.000,00	100,0	0,00	101.510.000,00	98,4	1.632.000,00	101.510.000,00
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 3 end	101.076.000,00	1.662.000,00	0,00	0,00	104.738.000,00	104.705.343,68	100,0	32.756,32	102.726.771,35	98,1	1.978.472,33	102.543.466,58
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.40.3312 end	23.710.000,00	-282.000,00	0,00	0,00	23.428.000,00	23.438.000,00	100,0	0,00	23.704.011,70	92,7	1.713.988,30	21.704.011,70
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.40.3313 end	5.697.000,00	0,00	0,00	0,00	5.697.000,00	5.697.000,00	100,0	0,00	5.220.974,10	91,6	476.025,90	5.220.974,10
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.40.3314 end	79.000,00	0,00	0,00	0,00	79.000,00	79.000,00	100,0	0,00	42.500,00	53,8	36.500,00	21.250,00
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.40.3315 end	301.000,00	0,00	0,00	-42.000,00	259.000,00	259.000,00	100,0	0,00	166.146,20	64,1	92.853,80	166.146,20
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.40.3316 end	239.000,00	0,00	0,00	0,00	239.000,00	239.000,00	100,0	0,00	203.150,00	85,0	35.850,00	203.150,20
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.40.3317 end	261.000,00	0,00	0,00	42.000,00	293.000,00	292.675,88	99,9	324,12	187.080,60	53,7	135.595,28	157.080,60
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 4 end	30.277.000,00	-282.000,00	0,00	0,00	29.995.000,00	29.984.675,88	100,0	324,12	27.493.862,60	91,7	2.490.813,28	27.472.612,60
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.50.1201 end	2.000,00	0,00	0,00	0,00	2.000,00	2.000,00	100,0	2.000,00	0,00	0,0	0,00	0,00
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.50.6133 co	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.50.6135 end	1.200.000,00	-99.000,00	0,00	0,00	1.101.000,00	1.101.000,00	100,0	0,00	480.000,00	43,6	621.000,00	480.000,00
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.50.6136 end	100.000,00	-100.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.50.6137 end	1.668.000,00	-100.000,00	0,00	0,00	1.568.000,00	1.568.000,00	100,0	0,00	667.200,00	42,6	900.800,00	667.200,00
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
22.50.6138 end	13.000,00	-13.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
cau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00

compte d'exécution (30/01/2008 07:52:51)

Page 008

A.B.	end/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Radiat.	Total (1)	OPERATIONS	% age(SOLUS (1)-(2))	ORDONNANCES	% ord	CREDITS A	PAYES		
	cd					INPUTS (2)				REPORTER			
prog. 5	end	2.983.000,00	-312.000,00	0,00	2.671.000,00	2.669.000,00	99,9	2.000,00	1.147.200,00	43,0	1.521.800,00	1.147.200,00	
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	
	ce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	co	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	
div.22	end	158.628.000,00	932.000,00	0,00	0,00	159.560.000,00	159.465.780,96	99,9	118.219,94	149.647.958,98	93,8	9.817.821,08	149.328.144,24
	caa	0,00	110.000,00	0,00	0,00	110.000,00	38.187,24	34,7	71.812,76	1.799,96	4,7	36.387,28	0,00
	ce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	co	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23.10.1201	end	62.000,00	0,00	0,00	0,00	62.000,00	57.000,00	91,9	5.000,00	54.602,64	95,8	2.337,36	39.602,64
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
23.10.1202	end	59.000,00	0,00	0,00	0,00	59.000,00	59.000,00	100,0	10.000,00	59.000,00	100,0	0,00	37.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
23.10.1203	end	12.000,00	0,00	0,00	0,00	12.000,00	12.000,00	100,0	0,00	12.000,00	100,0	0,00	12.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
23.10.1301	end	59.000,00	0,00	0,00	0,00	59.000,00	46.000,00	100,0	0,00	46.000,00	100,0	0,00	46.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
23.10.1306	end	84.000,00	0,00	0,00	0,00	84.000,00	84.000,00	100,0	0,00	84.000,00	100,0	0,00	84.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
23.10.1311	end	89.000,00	0,00	0,00	0,00	89.000,00	89.000,00	100,0	0,00	89.000,00	100,0	0,00	89.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
23.10.1313	end	990.000,00	30.000,00	0,00	0,00	1.020.000,00	1.020.962,00	99,2	8.038,00	766.999,00	74,7	259.963,00	741.999,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
23.10.1314	end	105.000,00	0,00	0,00	0,00	105.000,00	105.000,00	100,0	0,00	91.522,49	87,2	13.477,51	89.250,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
23.10.1401	end	22.000,00	0,00	0,00	0,00	22.000,00	6.762,25	30,6	23,75	1.430,00	21,1	5.332,25	1.430,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 1	end	1.492.000,00	36.000,00	0,00	0,00	1.522.000,00	1.486.724,25	97,7	35.275,75	1.033.154,13	69,5	453.870,13	949.883,64
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
23.20.1304	end	12.410.000,00	-50.000,00	0,00	0,00	12.360.000,00	12.260.900,00	100,0	0,00	11.635.600,00	94,9	624.400,00	11.635.600,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
23.20.1305	end	783.500,00	-7.000,00	0,00	0,00	790.000,00	700.900,00	100,0	0,00	664.757,87	95,0	35.242,13	664.757,87

compte d'exécution (30/01/2008 07:53:51)

Page 010

A.B.	cmd/	CREDIT	INITIAL	Ajust.1		Ajust.2		Restier.		Total (1)		OPERATIONS	% egé	SOLDE (1)-(2)		CHARGEMENTS	% ord	CREDIT A		PAYES
	cd											IMPZES (2)						REPORTER		
24.00.1201	cmd		55.000,00	0,00		0,00		31.000,00		115.000,00		108.065,75	93,2	7.934,25		23.756,75	22,0	84.307,00		21.943,75
	caa		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.1202	cmd		70.000,00	0,00		0,00		24.000,00		94.000,00		83.738,57	89,1	10.261,43		70.805,43	94,1	4.933,14		67.753,61
	caa		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.1204	ce		68.000,00	0,00		0,00		11.000,00		79.000,00		69.946,97	77,1	18.053,03		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.1204	co		36.000,00	-4.000,00		0,00		0,00		32.000,00		29.233,34		2.766,66		29.233,34	100,0	0,00		21.704,88
24.00.3302	cmd		1.370.000,00	0,00		0,00		335.000,00		1.705.000,00		1.704.654,00	100,0	346,00		1.152.804,80	67,6	551.745,20		1.152.908,89
	caa		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.4301	cmd		4.385.000,00	100.000,00		0,00		-750.000,00		3.635.000,00		3.633.082,33	99,9	2.917,67		3.233.774,10	87,6	459.308,23		3.233.774,10
	caa		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.4302	cmd		0,00	-100.000,00		0,00		680.000,00		580.000,00		580.000,00	100,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
	caa		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.5203	ce		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.5203	co		450.000,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.5204	ce		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.5204	co		0,00	0,00		0,00		0,00		450.000,00		450.000,00		0,00		450.000,00	100,0	0,00		450.000,00
24.00.5304	ce		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.5304	co		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.5301	cmd		20.000,00	-3.000,00		0,00		0,00		17.000,00		16.069,70	94,5	930,30		4.957,88	30,9	11.113,82		4.957,88
	caa		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.6135	cmd		183.000,00	-36.000,00		0,00		0,00		147.000,00		147.000,00	100,0	0,00		146.400,00	99,6	600,00		146.400,00
	caa		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.6304	ce		10.000,00	10.000,00		0,00		-20.000,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.6304	co		10.000,00	0,00		0,00		0,00		10.000,00		9.131,16		808,84		9.131,16	100,0	0,00		0,00
24.00.7001	ce		58.000,00	-10.000,00		0,00		9.000,00		57.000,00		25.725,87	45,1	31.274,13		0,00	0,0	0,00		0,00
24.00.7001	co		34.000,00	-7.000,00		0,00		0,00		27.000,00		17.844,99		9.155,01		17.844,99	100,0	0,00		10.071,79
prog. 0	cmd		6.394.000,00	-39.000,00		0,00		0,00		6.355.000,00		6.332.610,35	99,6	22.389,65		4.640.604,96	73,3	1.692.005,39		4.627.738,14
	caa		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
	ce		136.000,00	0,00		0,00		0,00		136.000,00		86.672,84	63,7	49.327,16		0,00	0,0	0,00		0,00
	co		530.000,00	-11.000,00		0,00		0,00		519.000,00		506.269,49		12.730,51		506.269,49	100,0	0,00		481.776,61
div. 24	cmd		6.394.000,00	-39.000,00		0,00		0,00		6.355.000,00		6.332.610,35	99,6	22.389,65		4.640.604,96	73,3	1.692.005,39		4.627.738,14
	caa		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,0	0,00		0,00	0,0	0,00		0,00
	ce		136.000,00	0,00		0,00		0,00		136.000,00		86.672,84	63,7	49.327,16		0,00	0,0	0,00		0,00
	co		530.000,00	-11.000,00		0,00		0,00		519.000,00		506.269,49		12.730,51		506.269,49	100,0	0,00		481.776,61
25.00.1104	cmd		1.950.000,00	0,00		0,00		0,00		1.950.000,00		1.935.000,00	99,2	15.000,00		1.616.427,28	83,5	318.572,72		1.600.714,46

[illegible]

compte d'exécution (30/01/2008 07.59.51)

Page 012

A.B.	cmd/	CHÉDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Mediatr.	Total (1)	OPERATIONS	% egc	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	% ord	CREDITS A	PAYES
	ed						IMPUTES (2)					REPORTER	
26.10.3308	cmd	189.000,00	-4.000,00	0,00	0,00	185.000,00	176.502,45	95,4	8.497,55	158.852,20	90,0	17.650,25	158.852,20
	caa	0,00	4.000,00	0,00	0,00	4.000,00	3.781,75	94,5	218,25	3.781,75	100,0	0,00	0,00
26.10.3309	cmd	792.000,00	0,00	0,00	-10.000,00	782.000,00	754.101,52	96,4	27.898,48	678.651,37	90,0	75.410,15	678.651,37
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.10.3310	cmd	25.000,00	0,00	0,00	10.000,00	35.000,00	32.000,00	91,4	3.000,00	28.800,00	90,0	3.200,00	28.800,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.10.3311	cmd	24.000,00	0,00	0,00	0,00	24.000,00	24.000,00	100,0	0,00	0,00	0,0	24.000,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.10.4104	cmd	64.000,00	0,00	0,00	0,00	64.000,00	64.000,00	100,0	0,00	0,00	0,0	64.000,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.10.4523	cmd	126.000,00	0,00	0,00	0,00	126.000,00	126.000,00	100,0	0,00	107.000,00	84,9	19.000,00	107.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.10.8550	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 1	cmd	6.759.000,00	-4.000,00	0,00	0,00	6.755.000,00	6.662.078,75	98,6	92.921,25	5.597.859,49	83,5	964.269,26	5.668.098,16
	caa	0,00	4.000,00	0,00	0,00	4.000,00	3.781,75	94,5	218,25	3.781,75	100,0	0,00	0,00
	ce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
	co	44.000,00	-44.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.20.1101	cmd	1.640.000,00	0,00	0,00	0,00	1.640.000,00	1.640.000,00	100,0	0,00	1.353.436,97	82,5	286.563,03	1.353.436,97
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.20.1201	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.20.1301	cmd	191.000,00	-40.000,00	0,00	0,00	151.000,00	146.200,00	96,8	4.800,00	25.600,00	17,5	120.600,00	25.600,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.20.4103	cmd	49.000,00	0,00	0,00	0,00	49.000,00	49.000,00	100,0	0,00	49.000,00	100,0	0,00	49.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.20.4131	cmd	7.555.000,00	0,00	0,00	0,00	7.555.000,00	7.555.000,00	100,0	0,00	7.555.000,00	100,0	0,00	7.555.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.20.8550	cmd	188.000,00	0,00	0,00	0,00	188.000,00	188.000,00	100,0	188.000,00	0,00	0,0	0,00	0,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 2	cmd	5.623.000,00	-40.000,00	0,00	0,00	5.583.000,00	9.390.200,00	98,0	192.800,00	8.983.036,97	95,7	407.163,03	8.983.036,97
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00

compte d'exécution (30/01/2008 07:52:51)

Page 013

A.B.	end/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	% egt SOLDE (1)-(2)	CREDITS A	PAYEE
	cd					IMPUTES (2)		REPORTER	
26.30.4305	end	24.388.000,00	0,00	0,00	0,00	24.388.000,00	100,0	0,00	24.388.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
26.30.4306	end	2.335.000,00	0,00	0,00	0,00	2.335.000,00	100,0	0,00	2.335.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 3	end	26.723.000,00	0,00	0,00	0,00	26.723.000,00	100,0	0,00	26.723.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
div.26	end	43.105.000,00	-44.000,00	0,00	0,00	43.061.000,00	99,3	285.721,25	41.463.846,46
	caa	0,00	4.000,00	0,00	0,00	4.000,00	94,5	218,25	3.781,75
	ce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
	co	44.000,00	-44.000,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
27.01.1211	end	119.000,00	0,00	0,00	0,00	119.000,00	100,0	0,00	105.155,08
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
27.01.4203	end	3.254.000,00	3.254.000,00	0,00	0,00	6.508.000,00	100,0	0,00	3.254.000,00
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
27.03.2111	end	1.000,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00	100,0	0,00	89,81
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
27.03.9111	end	5.000,00	0,00	0,00	0,00	5.000,00	100,0	0,00	4.094,11
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
27.06.4123	end	29.000,00	4.000,00	0,00	0,00	33.000,00	100,0	0,00	32.091,61
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
27.06.6322	end	69.000,00	0,00	0,00	0,00	69.000,00	100,0	0,00	68.418,73
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
27.07.2111	end	1.131.000,00	0,00	0,00	0,00	1.131.000,00	100,0	0,00	1.130.086,21
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
27.07.9111	end	568.000,00	0,00	0,00	0,00	568.000,00	100,0	0,00	567.413,79
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 0	end	5.176.000,00	3.258.000,00	0,00	0,00	8.434.000,00	100,0	0,00	5.163.349,34
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
div.27	end	5.176.000,00	3.258.000,00	0,00	0,00	8.434.000,00	100,0	0,00	5.163.349,34
	caa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00

compte d'exécution (30/01/2008 07:52:51)

Page 014

A.B.	cmd/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	% egé(SOLDE (1)-(2))	ORDONNANCES	% ord	CREDITS A	PAYES
	cmd					IMPRESS (2)				REPORTER	
28.02.2002	ce	153.000,00	-19.000,00	0,00	0,00	134.000,00	48,6	68.840,00	0,00	0,00	0,00
28.02.2002	co	153.000,00	-19.000,00	0,00	0,00	134.000,00	48,6	29.210,00	104.790,00	100,0	55.450,00
28.02.2002	cmd	45.000,00	0,00	0,00	0,00	45.000,00	100,0	0,00	36.000,00	80,0	36.000,00
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
prog. 0	cmd	45.000,00	0,00	0,00	0,00	45.000,00	100,0	0,00	36.000,00	80,0	36.000,00
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
	ce	153.000,00	-19.000,00	0,00	0,00	134.000,00	48,6	68.840,00	0,00	0,00	0,00
	co	153.000,00	-19.000,00	0,00	0,00	134.000,00	48,6	29.210,00	104.790,00	100,0	55.450,00
div.28	cmd	45.000,00	0,00	0,00	0,00	45.000,00	100,0	0,00	36.000,00	80,0	36.000,00
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
	ce	153.000,00	-19.000,00	0,00	0,00	134.000,00	48,6	68.840,00	0,00	0,00	0,00
	co	153.000,00	-19.000,00	0,00	0,00	134.000,00	48,6	29.210,00	104.790,00	100,0	55.450,00
29.02.1101	cmd	960.000,00	0,00	0,00	0,00	960.000,00	100,0	0,00	901.252,47	93,9	901.252,47
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
29.02.1211	cmd	295.000,00	20.000,00	0,00	0,00	315.000,00	93,7	26.000,00	295.000,00	100,0	295.000,00
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
29.02.6131	ce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
29.02.6131	co	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
29.02.6135	cmd	624.000,00	211.000,00	0,00	0,00	835.000,00	100,0	0,00	416.000,00	49,8	416.000,00
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
29.02.7402	cmd	13.000,00	12.000,00	0,00	0,00	25.000,00	100,0	0,00	13.000,00	52,0	13.000,00
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
29.03.1101	cmd	13.360.000,00	-195.000,00	0,00	0,00	13.165.000,00	100,0	0,00	11.919.920,84	91,9	11.919.920,84
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
29.03.1102	cmd	2.080.000,00	0,00	0,00	0,00	2.080.000,00	96,2	80.000,00	1.885.636,90	94,3	1.885.636,90
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
29.03.1104	cmd	26.000,00	0,00	0,00	0,00	26.000,00	57,7	11.600,00	5.817,28	38,8	5.817,28
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
29.03.1105	cmd	420.000,00	0,00	0,00	0,00	420.000,00	97,6	10.000,00	367.414,40	89,6	367.414,40
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
29.03.1106	cmd	70.000,00	0,00	0,00	0,00	70.000,00	100,0	0,00	56.400,00	80,6	56.400,00
	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00
29.03.1121	cmd	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0,0	10.000,00	0,00	0,00	0,00

compte d'annulation (30/01/2008 07:52:51)

Page 015

A.B.	cmd/	credit initial	ajust.1	ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	% eg	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	% ord	CREDIT A	PAYEE
	cd						IMPUTES (2)					REPORTER	
29.03.1200	cmd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
		10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	4.278,01	42,8	5.721,99	4.278,01	100,0	0,00	4.278,01
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
29.03.1201	ce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
29.03.1201	co	113.000,00	0,00	0,00	0,00	113.000,00	110.952,07	97,3	2.047,93	110.952,07	100,0	0,00	110.952,07
29.03.1210	cmd	13.000,00	0,00	0,00	0,00	13.000,00	6.503,31	54,2	5.496,69	6.503,31	100,0	0,00	6.503,31
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
29.03.1211	cmd	6.074.000,00	116.000,00	0,00	0,00	6.190.000,00	6.190.000,00	100,0	0,00	5.463.000,00	88,3	726.900,01	5.176.703,67
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
29.03.1212	cmd	181.000,00	-116.000,00	0,00	0,00	65.000,00	65.000,00	100,0	0,00	0,00	0,0	65.000,00	0,00
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
29.03.4305	cmd	548.000,00	0,00	0,00	0,00	548.000,00	548.000,00	100,0	0,00	0,00	0,0	548.000,00	0,00
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
29.03.6135	cmd	8.665.000,00	-4.213.000,00	0,00	0,00	4.454.000,00	4.454.000,00	100,0	0,00	2.088.333,00	64,8	1.565.667,00	2.880.333,00
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
29.03.7401	cmd	016.000,00	0,00	0,00	0,00	016.000,00	802.011,34	98,3	13.988,66	505.438,33	63,0	296.593,01	356.576,77
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
29.03.7402	cmd	201.000,00	0,00	0,00	0,00	201.000,00	186.333,26	92,7	14.666,74	36.137,23	18,4	150.176,03	32.070,39
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
29.03.7403	cmd	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	9.243,98	92,4	756,02	1.136,51	12,2	8.117,47	1.126,51
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
prog. 0	cmd	34.375.000,00	-4.363.000,00	0,00	0,00	30.012.000,00	29.840.369,90	99,4	171.630,10	24.765.558,27	83,0	5.074.811,63	24.293.876,53
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
	ce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
	co	113.000,00	0,00	0,00	0,00	113.000,00	110.952,07	97,3	2.047,93	110.952,07	100,0	0,00	110.952,07
div.29	cmd	34.375.000,00	-4.363.000,00	0,00	0,00	30.012.000,00	29.840.369,90	99,4	171.630,10	24.765.558,27	83,0	5.074.811,63	24.293.876,53
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
	ce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
	co	113.000,00	0,00	0,00	0,00	113.000,00	110.952,07	97,3	2.047,93	110.952,07	100,0	0,00	110.952,07
30.00.0101	cmd	146.000,00	0,00	0,00	0,00	146.000,00	129.615,00	88,8	16.385,00	99.117,13	75,5	30.497,00	99.117,13
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00
30.00.0102	cmd	35.000,00	0,00	0,00	0,00	35.000,00	32.719,78	93,5	2.280,22	32.481,39	99,3	238,39	32.481,39
	cas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00	0,0	0,00	0,00

**Question n° 293 de Mme Caroline Persoons du
7 janvier 2008 :**

*Subventions octroyées dans le cadre des budgets
d'initiative.*

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du collège a la possibilité, via ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du collège a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du collège de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

La Ministre pourrait-elle m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2007 ? Pourrait-elle me spécifier le montant alloué à chacune d'elle ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

En réponse à la question de Madame la Députée, je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble des documents provenant de l'administration de la Commission communautaire et permettant d'apporter toutes les réponses utiles quant aux subventions octroyées dans le cadre des budgets initiatives dans les secteurs qui relèvent de ma compétence, à savoir le Tourisme et le secteur des Personnes handicapées.

Article budgétaire 24.00.33.02											
N° asbl	Association	Adresse	Num	BP	CP	Ville/Localité	Tél	Fax	E-mail	Site Web	Montant
863.113.423	Arkadia.be	Rue du Roseau	21		1180	Uccle	02/537 67 77		info@asbl-arkadia.be	www.asbl-arkadia.be	3.315,5
423.341.256	Atelier 340	Drève de Rivieren	340		1090	Jette	02/424 24 12	02/424 23 90			1.500
415.552.849	Atelier de recherche et d'action urbaines (ARAU)	Boulevard Adolphe Max	55		1000	Bruxelles	02/219 33 45	02/219 86 75	info@arau.org		
454.272.378	Bed and Brussels	Rue Kindermans	9		1050	Ixelles	02/646 07 37	02/644 01 14	info@bnb-brussels.be	www.bnb-brussels.be	5.000
453.729.475	Centre de diffusion et de promotion pour entreprises (CDPE)	Avenue Louise	243		1050	Ixelles					2.000
864.294.150	Centre régional bruxellois de documentation sur l'urbanisme et l'architecture paysagère (CRBDUAP)	Rue de l'Érmitage	55		1050	Ixelles	02/642 24 84	02/642 24 91	bvvp@glo.be	www.bvvp.net	5.000
880.587.081	Itinéraires, sur les sentiers de l'histoire (itinéraires SH)	Rue de l'Aqueduc	171		1050	Ixelles	02/541 03 77				3.315,5
425.593.042	La Fonderie	Rue Ransfort	27		1080	Molenbeek-Saint-Jean					3.315,5
424.492.091	Le bus bavard ou the chatterbus ou de babbel-bus	Rue des Thuyas	12		1170	Watermael-Boitsfort	02/673 18 35		busbavard@skynet.be	www.busbavard.be	3.315,5
469.126.246	Le clockarium	Boulevard Auguste Reyers	163		1030	Schaerbeek		02/732 08 28		www.clockarium.com	2.000
448.132.971	Luizenmolen – Anderlecht	Rue du Sillon	21	1	1070	Anderlecht	02/520 43 59		r_diederich@skynet.be	www.come.to/luizenmolen	1.500
461.073.959	Passages et culture	Galerie de la Reine	23		1000	Bruxelles	02/545 09 90				3.000
449.049.820	Pro vélo Institut de recherche et de promotion du vélo	Rue de Londres	15		1050	Ixelles		02/502 86 41		www.provelo.org	3.315,5
876.772.211	Tourisme autrement	Place de la Minoterie	10		1080	Molenbeek-Saint-Jean	02/412 56 79	02/412 56 91	info@tourisme-autrement.be	www.tourisme-autrement.be	1.500
876.772.211	Tourisme autrement	Place de la Minoterie	10		1080	Molenbeek-Saint-Jean	02/412 56 79	02/412 56 91	info@tourisme-autrement.be	www.tourisme-autrement.be	2.500
Solde au 31 décembre 2007 : 346,00 EUR											

Bénéficiaire initiatives 08.03.01	Adresse	Montant 875.000
ACCES-A	Rue de la fleur d'oranger 37/213 – 1150 Bruxelles	10.000
ACIH	Boulevard ansbach 111-115 – 1000 Bruxelles	900
A.C.J.B.	Avenue kersbeek 340 1180 – Bruxelles	5.000
ACSEH	Avenue général Bernheim 31 – 1040 Bruxelles	300.000
AFRAHM	Avenue A. Giraud, 24 1030 – Bruxelles	2.500
ALPHA SIGNES	Rue Piers, 48 – 1080 Bruxelles	1.500
		20.000
AP3	Boulevard Lambermont, 61 – 1030 Bruxelles	23.000
AREAM	Rue Portaels, 23 – 1030 Bruxelles	4.000
ASCRT	Avenue du marathon 1 – 1020 Bruxelles	1.500
ASPH	Rue Saint-Jean, 32/38 – 1000 Bruxelles	900
ASPH	Rue Saint-Jean, 32/38 – 1000 Bruxelles	1.500
Ass. pour l'innovation en orthopédagogie	Place du parc 18 – 7000 Mons	3.000
ATEL. MALOU	Rue voot 97 – 1200 Bruxelles	4.500
AUXILIA	Rue du Beau-site, 3b/14 – 1000 Bruxelles	5.000
BATACLAN	Avenue Général Bernheim, 31 – 1040 Bruxelles	1.500
		5.000
		3.100
Centre MULTIMEDIA	Rue du Mérinos 1b – 1210 Bruxelles	1.000
CREAHM	Rue Louis Coenen, 12 – 1060 Bruxelles	22.000
DECALAGE	Rue du Temps des cerises 2/272 – 1150 Bruxelles	4.700
ECOLE CIRQUE	Rue picard 11 – 1000 Bruxelles	15.000
ENTRETEMPS	Avenue ducpétiaux 132 – 1060 Bruxelles	30.000
FAMISOL	Rue Martin V, 22 – 1200 Bruxelles	10.900
FEDE. MULTISPORTS	Chaussée de Haecht 579/40 – 1030 Bruxelles	2.500
Forum européen de la per- sonne handicapée	Rue du commerce 41 – 1000 Bruxelles	3.100
INFOSOURDS	Rue Van Eyck, 11 A/bte 4 – 1050 Bruxelles	5.400
		3.100
IRAHM/KALIGRAV	Avenue A. Dumont – 1200 Bruxelles	85.000
LA BRAISE	Rue de Neerpede, 165 – 1070 Bruxelles	30.000
		9.500

Bénéficiaire initiatives 08.03.01	Adresse	Montant 875.000
LIGUE BRAILLE	Rue d'Angleterre, 57 – 1060 Bruxelles	1.500
		5.000
		2.500
		5.000
Ligue des droits de l'enfant	Rue Louis Delhove 65 – 1083 Bruxelles	7.500
LUAPE	Avenue Parmentier, 19 bte 8 – 1150 Bruxelles	5.000
O.N.A.	Avenue Dailly, 90-92 – 1030 Bruxelles	2.500
OP CAP 48	Boulevard auguste Reyers 52 – 1044	3.000
PILIFS	Trassersweg, 347 – 1120 Bruxelles	20.000
OXYGEN	Rue des Champs, 54 – 1040 Bruxelles	2.000
SAW-B	Chaussée d'alsemberg 303-309 – 1190 Bruxelles	5.000
SUSA-ESCAPE	Rue Souveraine, 46 – 1050 Bruxelles	68.000
TRANSITIONS	Avenue jupiter 178 – 1190 Bruxelles	4.125
TERRE INCONNUE	Avenue Henri Jasper 123 – 1060 Bruxelles	3.000
UNIV FEMMES	Rue du Méridien, 10 – 1210 Bruxelles	2.500
LA VAGUE	Avenue Edouard, de Thibault, 35 – 1140 Bruxelles	4.500
X FRAGILE	Rue du nouveau monde 59 – 4910 Theux	500
ZIG ZAG	Avenue Ernest Claes, 4 – 1160 Bruxelles	10.000
Bénéficiaire Loterie 08.03.02	Adresse	Montant 840.000
Centres, services, ETA agréés		600.000
AFRAHM	Avenue A. Giraud, 24 – 1030 Bruxelles	20.000
AMT CONCEPT	Rue Auguste Renoir, 5/4 – 1140 Bruxelles	20.000
ASAH	Avenue de Jupiter, 178 – 1190 Bruxelles	36.000
CJ VRAIES RICHESSES	Rue de la procession 24 – 1000 Bruxelles	7.500
CONSTELLATION	Rue de la Concorde, 60 – 1150 Bruxelles	20.000
FACERE	Rue Meylemeersch 72 – 1070 Bruxelles	7.500
FAMISOL	Rue Martin V, 22 – 1200 Bruxelles	3.900
LA CORDIANTE	Rue de Strichon – 1495 Tilly	20.000
PASSEREL/BOLETS	Rue middelbourg 68 – 1170 Bruxelles	7.500
RECI	Boulevard du Lambermont – 1030 Bruxelles	7.900
RICOCHET	Avenue de Brocqueville, 270 bte 1 – 1200 Bruxelles	20.000
TOF SERVICES	Boulevard Lambermont, 61 – 1030 Bruxelles	2.500
		1.700
WAR MEMORIAL	Rue de Haerne 216 – 1040 Bruxelles	7.500

Bénéficiaire Observatoire 08.05.06	Adresse	Montant 100.000
AP 3	Boulevard Lambermont, 61 – 1030 Bruxelles	6.100
CONSTELLATIONS	Rue de la Concorde, 60 – 1150 Bruxelles	6.100
INFO SOURDS	Rue Van Eyck, 11 A/bte 4 – 1050 Bruxelles	9.600
INFORAUTISME	Clos du bergoje 20 – 1160 Bruxelles	6.100
LA BRAISE	Rue de Neerpede, 165 – 1070 Bruxelles	6.100
LIGUE BRAILLE	Rue d'Angleterre, 57 – 1060 Bruxelles	6.100
RTA	Rue relis namurwès 1 – 5000 Namur	46.100

Question n° 297 de M. Alain Destexhe du 7 janvier 2008 :

Campagne « Brussels Green Pack ».

Lancée le lundi 17 décembre, la campagne « Brussels Green Pack » vise à fournir à tous les passagers arrivant en gare du Midi et ce, en provenance de Londres, une pochette comportant des cadeaux et des informations pour découvrir la capitale. Cette opération devrait durer une semaine et cibler 5 trains au quotidien.

Pourriez-vous me communiquer les informations suivantes :

- Quelle fut la procédure de sélection de la styliste en charge de la confection dudit kit ?
- Quels furent les partenaires privés associés au projet ?
- Quel est le budget consacré à cette initiative ?
- Quel est le nombre de pochettes qui seront distribuées ?
- Comment a été défini son contenu et par qui ?

Réponse :

La campagne Brussels Green Pack s'inscrit dans le souci d'encourager le recours aux moyens de transport respectueux de l'environnement dans le chef des visiteurs de Bruxelles.

A cet effet, il a été convenu à l'occasion du nouveau délai de parcours entre Londres et Bruxelles et dans le cadre de l'opération brussels 1.51 menée par l'OPT à cette occasion de remercier et encourager les visiteurs via l'octroi aux voyageurs en provenance de Londres d'un Green Pack contenant une série d'avantages.

Les avantages contenus dans le Green Pack étaient les suivants :

- Un ticket STIB 1 jour.
- Un cartoguide « Bruxelles mes quartiers européens » édité par le BI-TC à la demande de la Ministre en charge du Tourisme à l'occasion des 50 ans du Traité de Rome.
- Un voucher pour une visite guidée organisée par les associations rassemblées sous le signe « Voir et Dire Bruxelles ».
- Des pastilles de chocolat Marcolini.
- Un sachet de thé Max Havelaar.
- Des graines d'Iris, fleur emblème de Bruxelles.
- Un voucher pour un cocktail vitaminé gratuit dans un des 4 hotels écolabellisés de Bruxelles.

Le pack en lui-même (le contenant) a été conçu et produit par le styliste Bruxelloise Marie Cabanac, dont la spécificité est de travailler avec des produits bio et dans des conditions de travail respectueuses des règles sociales.

9.000 packs ont été produits. 8.700 ont été distribués entre le 17 et le 21 décembre 2007. Le solde, soit 300 packs, est utilisé par le BI-TC pour des actions de promotion ponctuelles.

Pour assurer la conception, la réalisation et la distribution de ce Green Pack, il a été lancé en date du 27 juillet 2007 une procédure négociée sans publicité conformément à l'article 17, § 2, 1°, a) de la loi du 24 décembre 1993 vu que la dépense à approuver ne dépasse pas, hors taxe sur la valeur ajoutée, la montant de 67.000 EUR.

Le cahier des charges stipulait les grands axes du contenu du pack et la mission de l'adjudicataire :

« Le Responsable Welcome Pack contiendra :

- Une courte lettre remerciant et félicitant le visiteur pour son choix en matière de mode de transport;
- Un leaflet reprenant des informations en anglais;
- Concernant l'avantage du recours au train en termes de respect de l'environnement
- Concernant « Bruxelles ville de tourisme durable » (infrastructures éco-labellisées, activités de tourisme durable, espaces verts, etc.). La rédaction de ce leaflet sera prise en charge par l'adjudicataire sur la base des infos fournies par le BI-TC et Bruxelles-Environnement. Les deux supports (lettre et leaflet) peuvent le cas échéant être fusionnés. Il sera tenu compte de la charte graphique de

Bruxelles environnement dans la mise en page du leaflet.

- Des informations touristiques générales sur Bruxelles (information fournie sous la forme de brochure par l'OPT ou le BI-TC).
- Des avantages octroyés qui prendront soit la forme de réduction, soit la forme de gratuité, soit la forme de cadeaux). Pour les avantages octroyés, des partenariats seront recherchés et conclus par l'adjudicataire avec des acteurs privés bruxellois (attractions, musées, horeca, transports).

L'attention pour les questions d'environnement, de production limitée de déchets, etc. sera prise en compte dans la conception du Responsable Welcome Pack.

La distribution du Welcome Pack prend place dans le contexte particulier de :

- La réduction du temps de parcours Londres-Bruxelles à 1h51 à partir du 14 novembre 2007 (transfert des départs de Waterloo Station à St Pancras)
- La Brussels 1.51 Week qui sera organisée à Londres à cette occasion par l'Office de Promotion du Tourisme (OPT).

L'adjudicataire a pour mission de procéder :

- À la conception du Welcome Pack (attribuer un nom, une ligne graphique, préciser la nature de l'objet) ce qui constitue la première phase de la mission
- À la fabrication-manutention du Welcome Pack (traductions des textes, impressions et mise en page des leaflets, lettres, recherche des contacts avec les partenaires et finalisation de ceux-ci, intégration des différents cadeaux au sein du pack, etc.), ce qui constitue la deuxième phase de la mission
- À la distribution du Brussels Responsible Welcome Pack, y compris les contacts avec Eurostar ou la SNCB, y compris le transport des Packs. Ce qui constitue la troisième phase de la mission. Il est à noter que les premiers contacts avec Eurostar ont déjà été pris par le cabinet de la Ministre.

4 sociétés ont été consultées sur cette base en date du 27 juillet 2007.

4 offres ont été rentrées en date du 7 septembre 2007.

L'offre de Dansaert et Fils a été jugée la meilleure en ce qu'elle rencontrait au mieux la philosophie du Welcome pack (mise en avant de produits éthiques et environnementaux). Par ailleurs, la dimension « avantages » était la plus aboutie des 4 offres : chocolat, carte stib, thé, cocktail gratuit dans un des 4 hotels écolabellisés. En termes de rapport qualité-prix (notamment pochette créée par Marie Cabanac), elle est apparue comme la plus inté-

ressante et valorisante. Quelques suggestions et propositions ont été apportées par l'adjudicateur dans le processus d'accompagnement de la mission afin notamment de renforcer l'offre culturelle présente dans le Pack.

Sur la base des offres remises, et après avis favorable de l'Inspection des Finances donné en date du 5 octobre 2007, le marché a été attribué à la société Dansaert et Fils en date du 8 octobre pour un montant de 64.126 EUR HTVA.

Question n° 307 de M. Serge de Patoul du 12 février 2008 :

Consultation des cabinets d'avocats.

Le cabinet du membre du Collège de la Commission communautaire française consulte des avocats pour un ensemble d'affaires et contentieux.

- La membre du Collège peut-elle donner le montant des frais d'honoraires payés pour les années 2005, 2006, 2007 ?
- Le membre du Collège peut-elle donner, par année, la liste des avocats consultés et le montant des honoraires payés à chacun d'eux ?

Réponse :

En ce qui concerne la politique des personnes handicapées, le SBFPH n'a lancé aucune consultation d'avocats ni en 2005 ni en 2006 ni en 2007. En cas de litige, c'est le service juridique de la Commission communautaire française qui gère les dossiers et qui prend en charge les honoraires. Ces frais sont dès lors imputés à l'allocation de base 21.00.12.11 du budget de la Cocof intitulée « Frais de fonctionnement ». Il s'agit d'une ligne budgétaire qui, pour rappel, relève de la compétence du membre du collège qui a la fonction publique dans ses attributions, à savoir M. Benoît Cerexhe.

Quant à la politique du tourisme, une seule convention a été signée avec un cabinet d'avocats entre 2005 et 2007 et ce, sur les crédits tourisme, en l'occurrence sur l'AB 24.00.12.01 du budget Cocof intitulée « Prestations de tiers, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration ».

La convention en question a été signée en juillet 2007 – suite à une consultation du secteur – entre la Cocof et

la Région wallonne d'une part, et le cabinet Philippe et Partners d'autre part. Cette dernière porte sur un montant de 26.775 EUR pris en charge à part égale par la Cocof et la Région wallonne et a pour objet la transposition de la directive européenne 2005/36/CE relative aux qualifications professionnelles.

Question n° 310 de Mme Caroline Persoons du 14 février 2008 :

Les aides matérielles accordées aux personnes ayant un handicap.

Le décret du 4 mars 1999 relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées stipule qu'une aide matérielle peut être accordée aux personnes handicapées dont le handicap a été reconnu avant l'âge de 65 ans.

A ce propos pourriez-vous, Madame la Ministre, m'indiquer pour 2006 et 2007 :

- Le nombre de personnes bénéficiant d'une telle aide matérielle ?
- Leur répartition par tranche d'âge ?
- Le type de matériel ainsi subsidié par le SBFPH et le coût global que représente chacun de ces postes ?

Réponse :

En réponse à sa question je communique à Madame la Députée les éléments suivants :

En 2006, 1.192 personnes ont bénéficié de l'aide matérielle individuelle. En 2007, leur nombre était de 1.362.

La base de données informatiques utilisée par le Service bruxellois francophone des personnes handicapées ne permet pas d'obtenir la répartition par tranche d'âge tel que demandée.

Enfin, vous trouverez, en annexe à la présente réponse, les tableaux reprenant le matériel subsidié et leur montant correspondant d'une part, pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 et, d'autre part, pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

S.B.F.P.H.		Balance des comptes Complète		Période du 01/01/06 au 31/12/06 Tenue de compte : EUR	
Comptabilité 100 14.01		Date de tirage 12/02/08 à 15:21:46		Page : 1	
Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements Débit Crédit		Soldes Débit Crédit	
614111	T.V.-loupe et vidéoscope	123.621,43	123.621,43		
614112	Transmetteur de son sans fil	17.346,42	17.346,42		
614114	Téléphone et fax pour sourds	1.978,20	1.978,20		
614115	Machine à écrire le Braille	3.659,19	3.659,19		
6141161	Ordinateur & imprimante	45.147,39	45.147,39		
6141162	Accessoires informatiques	101.802,61	101.802,61		
614117	Acc. spécifiques pour aveugles	57.201,16	57.201,16		
614118	Interprétariat langues des signes	69.901,96	69.901,96		
61411	Aides à la communication	420.658,36	420.658,36		
614120	Produits absorbants p/incontinents	90.305,80	90.305,80		
61412	Produits absorbants p/inc	90.305,80	90.305,80		
614130	Coussin anti-escarres & peau mout	6.548,36	6.548,36		
61413	Coussin anti-escarres & PE	6.548,36	6.548,36		
6141411	Voiturette mécanique	15.639,96	15.639,96		
6141412	Voiturette électronique	4.887,89	4.887,89		
6141413	Buggy-major	2.559,01	2.559,01		
614142	Adaptation d'une voiture	147.544,10	147.544,10		
614143	Cours suppl. p/permis de conduire	2.768,66	2.768,66		
614144	Canne-béquilles	235,28	235,28		
614146	Cours de locomotion	596,32	596,32		
614147	Canne blanche	743,67	743,67		
614148	Système levage p/siège voiturette	958,67	958,67		
61414	Aide à la mobilité	175.933,56	175.933,56		
614150	Accompagnement pédagogique	36.365,57	36.365,57		
61415	Accompagnement pédagogique	36.365,57	36.365,57		
614161	Construction du transformation	118.868,32	118.868,32		
614162	Ascenseur ou monte-escalier	93.950,20	93.950,20		
614163	Équipement complémentaire	43.864,84	43.864,84		
614164	Lit & sommier hydraul. ou électr.	33.279,71	33.279,71		
614165	Lève-personne	109.414,84	109.414,84		
6141661	Siège de toilette	235,85	235,85		
6141662	Siège de douche	2.865,40	2.865,40		
614167	Dispositifs ouv. & ferm. de portes	4.876,16	4.876,16		
61416	Aménagement immobilier &	407.156,32	407.156,32		
614170	Petit équipement	7.826,80	7.826,80		
61417	Petit équipement	7.826,80	7.826,80		
614181	Entretiens & réparations voiturette	37.426,59	37.426,59		
614182	Autres entretiens & réparations	16.138,25	16.138,25		
61418	Entret. & Répar. de certain	53.564,84	53.564,84		
6141	Aides matérielles répertor	1.198.359,61	1.198.359,61		
6142	Aides matérielles non répe	147.814,87	147.814,87		
	Totaux comptes de bilan				
	Totaux comptes de gestion	1.345.974,48	1.345.974,48		
	Totaux de la balance	1.345.974,48	1.345.974,48		

S.B.F.P.H.		Balance des comptes Complète		Période du 01/01/07 au 31/12/07 Tenue de compte : EUR	
Comptabilité 100 14.01		Date de tirage 12/02/08 à 15:22:12		Page : 1	
Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
6143111	Vidéo-loupe écran 17"+caméra supp	31.497,76		31.497,76	
6143112	Vidéo-loupe avec plateau de lecture	73.832,26		73.832,26	
6143113	Vidéo-loupe portable	5.706,50		5.706,50	
6143114	Vidéo-lp. sans écran connect. ord.	24.363,64		24.363,64	
614311	Vidéo-loupes	135.400,16		135.400,16	
6143120	Transmetteur de son ss fil-app. FM	42.959,04		42.959,04	
614312	Transmetteur de son ss fil-	42.959,04		42.959,04	
6143131	Tél. avec ampl. de son et/ou flash	151,25		151,25	
6143132	Amplificateur p/app. téléphonique	95,00		95,00	
6143133	GSM avec synthèse vocale	1.920,13		1.920,13	
6143134	GSM permettant la fonction parlante	1.557,75		1.557,75	
6143135	Synthèse vocale pour GSM	1.929,91		1.929,91	
6143136	Fax	513,79		513,79	
614313	Téléphone adapté ou aide p/	6.167,83		6.167,83	
6143141	Machine mécanique	3.045,00		3.045,00	
6143142	Machine électrique	1.251,87		1.251,87	
614314	Machine à écrire le braille	4.299,87		4.299,87	
6143151	Ordinateur de bureau + log. de base	8.897,96		8.897,96	
6143152	Imprimante ordinaire	1.733,66		1.733,66	
61431531	Ordinateur portable avec écran 15"	14.024,63		14.024,63	
61431532	Ordinateur portable avec écran > 15"	9.410,80		9.410,80	
6143153	Ordinateurs portables	23.435,43		23.435,43	
61431541	Barette braille version 40/44 cell.	28.869,88		28.869,88	
6143154	Barrettes brailles	28.869,88		28.869,88	
61431551	Log. lecture écran + sortie voc.&br.	12.354,03		12.354,03	
61431552	Log. lect. écran + log. agrandiss.	5.079,29		5.079,29	
61431553	Synthèse vocale	8.043,67		8.043,67	
61431554	Synthèse vocale langue suppl.	1.241,29		1.241,29	
61431555	Logiciel d'agrandissement	8.609,57		8.609,57	
61431557	log. reconnaissance caract. + scann	4.451,51		4.451,51	
6143155	Logiciels et synthèses voc	39.779,36		39.779,36	
6143156	Imprimante braille	9.858,00		9.858,00	
614315	Ordinateur et accessoires	112.574,29		112.574,29	
6143161	Ecran 17 pouces	570,49		570,49	
6143162	Ecran 19 pouces	927,13		927,13	
6143163	Ecran 21 pouces	2.816,03		2.816,03	
614316	Ecrans (p/vidéo-loupe ou ordin.)	4.313,65		4.313,65	
6143172	Bloc-note ou ag. électr. + synt voc.	18.184,74		18.184,74	
6143173	Bloc-note + synth. voc. & log. lect.	10.877,08		10.877,08	
6143176	Lecture Daisy (MP3)	6.983,80		6.983,80	
6143177	Traduction de cours	46.026,93		46.026,93	
6143178	Photocopies agrandies	152,03		152,03	
614317	Accessoires spec. P/AV. OU	82.204,58		82.204,58	
6143180	Ticket horaire de traduction	83.097,36		83.097,36	
614318	Interprétariat en langue D	83.097,36		83.097,36	
61431	Aides à la communication	7.523,15		7.523,15	
614321	Produit abs. p/incont. (4 à 8 ans)	78.160,26		78.160,26	
614322	Produit abs. p/incont. (+ de 8 ans)	78.160,26		78.160,26	
61432	Matériel d'incontinence	85.683,41		85.683,41	
614332	Matelas de type 1	1.802,87		1.802,87	
614333	Matelas de type 2	9.147,10		9.147,10	
61433	Matériel anti-escarre	10.949,97		10.949,97	
	A reporter	567.647,16		567.647,16	

S.B.F.P.H.		Balance des comptes Complète		Période du 01/01/07 au 31/12/07 Tenue de compte : EUR	
Comptabilité 100 14.01		Date de tirage 12/02/08 à 15:22:14		Page : 2	
Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
6143410	Fauteuil roulant	33.439,11		33.439,11	
614341	Voiturette	33.439,11		33.439,11	
6143420	Buggy-major	3.427,19		3.427,19	
614342	Buggy-major	3.427,19		3.427,19	
614343111	Accél, & freins sous volant (mécan.)	7.555,00		7.555,00	
614343113	Accél, & freins sur volant (mécan.)	2.842,00		2.842,00	
614343114	Accél, & freins sur volant (électro.)	2.699,51		2.699,51	
61434311	Accélérateurs et freins	13.096,51		13.096,51	
61434312	Boîte automatique	10.379,40		10.379,40	
61434314	Déplacement pédale d'accélérateur	790,09		790,09	
61434315	Pédales rabattables/démontables	1.752,62		1.752,62	
61434316	Déplacement commandes électrique	2.178,00		2.178,00	
61434317	Boule vissée au volant	50,00		50,00	
61434318	Cache-pédale	423,92		423,92	
6143431	Adaptation de la conduite	28.670,54		28.670,54	
61434322	Siège ergonomique pour conducteur	1.044,10		1.044,10	
6143432	Adaptation p/fonctions SE	1.044,10		1.044,10	
614343333	Lève personne pour voiture	5.543,80		5.543,80	
6143433	Accès au véhicule	5.543,80		5.543,80	
61434341	Plateau élév. porte arrière ou lat.	10.551,18		10.551,18	
61434342	Rampes accès couliss. ou non fixées	3.971,41		3.971,41	
61434343	Rails et kit de fixation	2.351,22		2.351,22	
6143434	Accès véhicule p/fauteuil	16.873,81		16.873,81	
61434352	Charg. ds coffre p/fauteuil élect.	2.750,00		2.750,00	
61434335	Aides p/charg. fauteuil rou	2.750,00		2.750,00	
61434361	Abaissement du plancher arrière	11.500,00		11.500,00	
61434363	Aplanissement du plancher	1.414,27		1.414,27	
6143436	Adapt. struct. véh. p/acces	12.914,27		12.914,27	
61434370	Contrôle technique après adaptation	58,00		58,00	
6143437	Contrôle technique après	58,00		58,00	
614343	Adaptations véhicules	67.854,52		67.854,52	
6143441	Cours conduite auto – forfait	95,00		95,00	
6143442	Cours conduite auto – heure suppl.	1.055,25		1.055,25	
614344	Cours de conduite automob	1.150,25		1.150,25	
6143451	Canne de marche	57,88		57,88	
6143452	Canne avec appui coude	20,00		20,00	
614345	Canne-Béquilles	77,88		77,88	
6143460	Chien-guide	4.559,77		4.559,77	
614346	Chien-guide	4.559,77		4.559,77	
6143470	Appr. techn. orientation & mobilité	1.304,48		1.304,48	
614347	Appr. techn. orientation &	1.304,48		1.304,48	
6143480	Canne blanche ou jaune	901,40		901,40	
614348	Canne blanche ou jaune	901,40		901,40	
61434	Aide à la mobilité	112.714,60		112.714,60	
614350	Accompagnement pédagogique	58.549,22		58.549,22	
61435	Accompagnement pédagogi	58.549,22		58.549,22	
61433610	Construction ou transformation	109.775,17		109.775,17	
614361	Construction ou transfor	109.775,17		109.775,17	
6143623	Syst. p/élévation > 3 m ou ascenseur	52.429,08		52.429,08	
6143624	Trav. d'aménag. p/plac. ascenseur	1.873,72		1.873,72	
	A reporter	902.988,95		902.988,95	

S.B.F.P.H.		Balance des comptes Complète		Période du 01/01/07 au 31/12/07 Tenue de compte : EUR	
Comptabilité 100 14.01		Date de tirage 12/02/08 à 15:22:14		Page : 3	
Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements Débit Crédit		Soldes Débit Crédit	
	Report	902.988,95		902.988,95	
6143625	Monte-escalier + siège pour 1 étage	31.741,84		31.741,84	
6143626	Monte-escalier + siège > 1 étage	35.197,86		35.197,86	
6143628	Monte-esc. transpor. p/faut. roul.	10.857,58		10.857,58	
6143629	Rampes d'accès amovibles	2.950,80		2.950,80	
614362	Dispositif de changement de	135.050,88		135.050,88	
6143632	Ouv. porte d'entrée avec parlophone	1.094,97		1.094,97	
6143633	Ouv. & ferm. porte entrée électron.	2.141,14		2.141,14	
614363	Dispositifs ouv. & fermeture	3.236,11		3.236,11	
6143640	Equipement complémentaire	42.439,24		42.439,24	
614364	Equipement complémentaire	42.439,24		42.439,24	
61436	Aménagement immobilier et	290.501,40		290.501,40	
6143710	Lit réglable électriquement	79.224,11		79.224,11	
614371	Lit & sommier à réglage éle	79.224,11		79.224,11	
6143721	Perroquet sur pied	442,58		442,58	
6143722	Perroquet adapté au lit	545,17		545,17	
6143723	Lève-personne sur roulettes	28.915,50		28.915,50	
6143724	Lève-personne suspendu dans 1 pi	21.180,00		21.180,00	
6143725	Lève-personne suspendu > 1 pièce	25.119,24		25.119,24	
6143726	Lifter de bain	29.522,40		29.522,40	
614372	Lève-personne	105.704,89		105.704,89	
61437311	Siège percé sans roulettes	424,42		424,42	
61437312	Siège percé avec roulettes	1.293,76		1.293,76	
61437313	Siège percé avec assise spéciale	2.028,27		2.028,27	
6143731	Siège percé	3.746,45		3.746,45	
61437321	Siège de douche mural	642,67		642,67	
61437322	Siège de douche 4 roues	460,23		460,23	
61437324	Siège douche assise sp. + supp/cadre	1.600,00		1.600,00	
6143732	Siège de douche	2.702,90		2.702,90	
61437331	Siège de bain	1.963,94		1.963,94	
61437332	Siège de bain + assise type relax	2.450,75		2.450,75	
6143733	Siège de bain	4.414,69		4.414,69	
61437341	Brancard sans réglage en hauteur	986,16		986,16	
61437343	Siège de travail avec vérin à gaz	1.530,56		1.530,56	
61437345	Motorisation du fauteuil relax	1.887,60		1.887,60	
6143734	Autres sièges	4.404,32		4.404,32	
614373	Siège	15.268,36		15.268,36	
61437	Biens d'équipement	200.197,36		200.197,36	
614381	Petit équipement non cumulé	5.257,49		5.257,49	
614382	Petit équipement cumulé	5.513,90		5.513,90	
61438	Petit équipement	10.771,39		10.771,39	
614391	Entretien & réparation – voiturette	44.212,37		44.212,37	
614392	Entretien & réparation – autres	17.079,45		17.079,45	
61439	Entretien et réparation	61.291,82		61.291,82	
6143	Aides mat. repert. (arr. 13/07/06)	1.301.672,95		1.301.672,95	
6144	Aides non répertor. (arr. 13/07/06)	119.748,75		119.748,75	
	A reporter	1.421.421,70		1.421.421,70	

S.B.F.P.H.		Balance des comptes Complète		Période du 01/01/07 au 31/12/07 Tenue de compte : EUR	
Comptabilité 100 14.01		Date de tirage 12/02/08		à 15:22:15	
				Page : 4	
Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements Débit Crédit		Soldes Débit Crédit	
	Report	1.421.421,70		1.421.421,70	
	Totaux comptes de bilan				
	Totaux comptes de gestion	1.421.421,70		1.421.421,70	
	Totaux de la balance	1.421.421,70		1.421.421,70	

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION ET
DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE
DES CLASSES MOYENNES, DE LA CULTURE, DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DES
RELATIONS INTERNATIONALES, MME FRANÇOISE DUPUIS

**Question n° 294 de Mme Caroline Persoons du
7 janvier 2008 :**

*Subventions octroyées dans le cadre des budgets
d'initiative.*

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du collège a la possibilité, via ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du collège a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du collège de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

La Ministre pourrait-elle m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2007 ? Pourrait-elle me spécifier le montant alloué à chacune d'elle ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

En réponse à la question posée par l'honorable membre, j'ai l'honneur de lui transmettre ci-joints, les tableaux reprenant les subsides relevant de mes compétences en Culture, Formation professionnelle et Relations internationales.

Article budgétaire 11.12.33.01						
Association	Adresse	NUM	BP	CP	Ville/Localité	Montant
Albertine	Rue Max Roos	34		1030	Schaerbeek	4.545
Amicale de l'Académie de musique de Forest	Rue Timmermans	53-55		1190	Forest	2.000
Atelier et théâtre du copeau	Rue Emile Wauters	71		1020	Bruxelles	2.479
Comédie Claude Volter	Avenue des Frères Legrain	98		1150	Woluwee-St-Pierre	5.228
Compagnie Biloxi 48	Place des Martyrs	22		1000	Bruxelles 1	6.058
Compagnie Frédéric Dussenne	Avenue de la Couronne	216		1050	Ixelles	2.936
Culture en mouvement	Rue de la Procession	123		1070	Anderlecht	1.450
Halles de Schaerbeek, Centre culturel européen de la Communauté française de Belgique	Rue de la Constitution	20		1030	Schaerbeek	2.479

Article budgétaire 11.15.33.01						
Association	Adresse	NUM	BP	CP	Ville/Localité	Montant
Art et nature (ARNA)	Avenue Notre Dame	69		1140	Evere	600
Association artistique d' Auderghem (Centre culturel d'Auderghem)	Boulevard du Souverain	183-185		1160	Auderghem	2.500
Association pour le développement des initiatives sportives et culturelles (ADISC)	Chaussée de Wavre	1649		1160	Auderghem	2.500
Biennale internationale de la dentelle – Art contemporain	Rue de la Violette	6		1000	Bruxelles	3.000
Centre d'études et de recherches de l'Académie royale des Beau-Arts de BXL	Rue du Midi	144		1000	Bruxelles	5.000
Croiseregard	Rue de la Vénérerie	62		1170	Watermael-Boitsfort	2.500
Fonds Henry Van De Velde	Abbaye de la Cambre	21		1000	Bruxelles	3.000
Jeunesse à Bruxelles (JAB) – Maison culturel chartreux	Rue Chartreux	26/28		1000	Bruxelles	2.500
Les artistes de la galerie.be	Rue Vanderlinden	65		1030	Schaerbeek	1.500
Lumière	Rue du Rouge Cloître	7a		1160	Auderghem	2.500
Lutte contre l'exclusion sociale	Rue du Comte de Flandres	30		1083	Ganshoren	2.000
Tapta	Avenue Molière	116		1190	Forest	6.000
Un autre regard	Rue de la Cité	27		1050	Ixelles	2.000
Solde au 31 décembre 2007 (EUR)						34.100

Article budgétaire 11.16.33.01						
Association	Adresse	NUM	BP	CP	Ville/Localité	Montant
Balsama films	Place Adolphe Sax	1	6	1050	Ixelles	1.750
Centre de création, formation et diffusion multimédia de la Communauté française (Centre multimédia)	Rue du Mérinos	1B		1210	Saint-Josse-Ten-Noode	600
Clap éducation (CLAPE-DUC)	Rue Wéry	23	5	1050	Ixelles	3.000
L'écran classique	Rue des Moines	21		1190	Forest	5.000
Maison de l'Amérique latine (Casa de America latina, S.E.U.L.)	Place Eugène Flagey	7		1050	Ixelles	1.500
Nuit et jour	Chaussée de Haecht	60		1210	Bruxelles 21	5.000
Solde au 31 décembre 2007 (EUR)						58.150

Article budgétaire 26.10.33.03						
Association	Adresse	NUM	BP	CP	Ville/Localité	Montant
Société royale d'apiculture de Bruxelles et ses environs	Avenue Louis Clesse	26		1160	Auderghem	4.751,57
Société royale d'apiculture de Bruxelles et ses environs	Avenue Louis Clesse	26		1160	Auderghem	2.925
Fédération des cercles horticoles de la Communauté française de Belgique	Avenue Georges Lecointe	15	2	1180	Ucclea	434,73
Solde au 31 décembre 2007 (EUR)						2.168,86

Article budgétaire 30.00.33.01						
Association	Adresse	NUM	BP	CP	Ville/Localité	Montant
Alpha-signes	Rue Piers	48		1080	Molenbeek-Saint-Jean	1.744
Bruxelles laïque	Avenue de Stalingrad	18-20		1000	Bruxelles 1	3.000
Centre de télé-accueil Bruxelles	Boulevard de Waterloo	99		1000	Bruxelles	886
Centre d'étude des relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine (CERCAL)	Avenue Franklin Roosevelt	50	CP124	1050	Ixelles	3.099
Centre francophone de la langue des signes (CFLS)	Rue des Palais Outre Ponts	458		1020	Laeken	735
Centre médical enaden	Rue Saint-Bernard	114		1060	Saint-Gilles	561
Coalition internationale des associations pour les droits humains et le développement (CIAD)	Rue du Travail	11		1000	Bruxelles	3.099
Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie (CNAPD)	Rue Blanche	29		1060	Saint-Gilles	3.099
Entre deux mondes	Rue Garibaldi	74	2	1060	Saint-Gilles	530
La forestière	Rue de l'Eté	100		1050	Ixelles	120
Le patio	Chée de Wavre	249A		1050	Ixelles	216
Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale (LBFSM)	Rue du Président	53		1050	Ixelles	3.000
Maison de la famille de Saint-Gilles	Rue de Bosnie	22		1060	Saint-Gilles	2.000
Service de santé mentale sectorisés de Forest, Uccle, Watermael-Boitsfort	Avenue de Fré	9		1180	Uccle	1.230
Service laïque d'aide aux justiciables et aux victimes (SLAJV)	Avenue Ducpétiaux	148		1060	Saint-Gilles	2.300
Solidarité	Rue de Soignies	9		1000	Bruxelles 1	1.000
Tels quels	Rue Marché au Charbon	81		1000	Bruxelles	407
Tourisme autrement	Place de la Minoterie	10		1080	Molenbeek-St-Jean	4.662
Tremplins	Rue du Meiboom	14		1000	Bruxelles 1	3.099
Université des femmes	Rue du Méridien	10		1210	Saint-Josse	944
Solde au 31 décembre 2007 (EUR)						7.019

Question n° 295 de M. Alain Destexhe du 7 janvier 2008 :

Télé-Bruxelles asbl – Bilan des soutiens financiers pour l'année 2007.

Par le biais d'un contrat de gestion qui la lie à la Cocof, la chaîne Télé-Bruxelles bénéficie de subsides relativement importants pour la réalisation de ses activités. A cet égard, je souhaiterais prendre connaissance des éléments suivants, pour l'année 2007 :

- Quel est le total des subsides qui ont été octroyés à cet opérateur ?
- Quel fut le montant réservé pour ses frais de fonctionnement ?
- Quel fut le montant réservé pour les salaires de son personnel et combien de personnes furent concernées ?
- Quel fut le nombre global d'employés au sein de cette chaîne ?
- Quels furent les programmes de collaboration avec les médias belges et étrangers, qui ont été cofinancés et ce, à quelle hauteur ?

Réponse :

Voici les éléments transmis par l'administration en réponse à vos questions :

- Total des subsides Cocof octroyés en 2007 : 2.275.903 EUR
- Montant réservé au fonctionnement (hors salaires) : 633.653 EUR
- Montant réservé pour les salaires de 28 personnes concernées : 1.642.250 EUR
- Nombre global d'employés au sein de la chaîne : 50 + pigistes

Quant aux programmes de collaboration avec des médias belges et étrangers qui ont été cofinancés, les données pour 2007 ne sont pas encore totalement disponibles. Ils seront publiés dans un rapport que Télé-Bruxelles établira dans le courant du premier semestre pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Question n° 296 de M. Alain Destexhe du 7 janvier 2008 :

Télé-Bruxelles asbl – Formes de collaborations actives avec sa consœur néerlandophone, la chaîne TV Brussel.

Eu égard aux problèmes budgétaires qui seraient les siens, la chaîne TV BRUSSEL a annoncé la réduction de ses activités du 1^{er} au 15 août prochain. A cette occasion, l'opérateur TELE-BRUXELLES a publié un communiqué de presse annonçant son « entière solidarité en mettant gratuitement sa banque d'image à sa disposition ».

Dans un souci de développement de synergies inter-bruxelloises et, partant, de réduction des frais de fonctionnement, je m'interroge sur les avantages de toutes formes collaborations permanentes. A cet égard, pourriez-vous me communiquer les informations suivantes :

- Existe-t-il des raisons structurelles, légales ou financières qui empêcheraient de créer une banque d'images conjointe ? Si tel n'est pas le cas, est-ce que type de projet est-il envisageable à moyen terme ?
- Pourquoi ces deux chaînes télévisées ne partagent-elles pas, au sein d'un pool commun, leurs équipes de tournage et de production (à fortiori quand il s'agit de sujets d'actualité) ?

J'aimerais également aborder la question des sous-titres en néerlandais et en anglais, qui ne sont pas disponibles pour les émissions de l'opérateur francophone. Pourriez-vous me communiquer la raison de cette situation ? Est-il envisagé de créer des synergies afin de pouvoir faire bénéficier à télé-Bruxelles, de la grande expérience de sa consœur flamande ?

Réponse :

1. La création d'une véritable banque d'images conjointes entre les deux chaînes se heurterait à divers problèmes. En effet, le patrimoine filmé de Télé Bruxelles fait partie de son avoir, constitué depuis 1985 grâce, notamment, au financement de la Communauté française et de la Commission communautaire française. D'une part, il n'est pas imaginable de fusionner ce patrimoine dont la portée est fondamentale du point de vue identitaire. D'autre part, de par son existence plus récente et son volume de production moindre, TV Brussel ne pourrait pas apporter un patrimoine équivalent. Par ailleurs, ce type de projet n'est pas envisageable à moyen terme dans la mesure où la mise en commun des images de Télé Bruxelles avec TV Brussel contredirait l'accord de collaboration signé avec la RTBF télévision.

Enfin, TV Brussel et Télé Bruxelles sont en situation de relative concurrence, en particulier dans la mesure où TV Brussel investit beaucoup pour séduire un public francophone, par le sous-titrage de ses programmes et des opérations médiatiques (diffusion d'un journal en

français). Dès lors les deux chaînes doivent pouvoir rester en mesure de refuser une cession d'image dès lors que celle-ci représente une exclusivité, un scoop, fruit du travail et de la recherche de la rédaction.

2. L'organisation de pool commun de tournage est déjà une pratique ponctuelle fréquente entre TV Brussel et Télé Bruxelles lors de tournages à l'étranger afin de limiter les frais. Les chaînes envoient notamment le caméraman en alternance afin de garantir un partage des charges équitable.

L'organisation d'un pool commun permanent se heurterait à des difficultés particulières; Elle provoque une uniformisation des reportages des deux chaînes (mêmes images, mêmes interviews) et donc va à l'encontre de la pluralité nécessaire au paysage audiovisuel d'une société démocratique. L'uniformisation des contenus irait à l'encontre de la liberté rédactionnelle des journalistes et il serait difficile pour l'opérateur image de travailler sous la direction de deux journalistes en vue de produire le volume d'images qui permettrait aux deux séquences de se distinguer.

Il est à noter que dans son souci de contenir ses dépenses de production, Télé Bruxelles saisit toutes les occasions de réaliser des coproductions avec les télévisions locales wallonnes. Le contrat la liant désormais avec la RTBF télévision prévoit aussi la recherche de synergies de production.

3. Pour ce qui est des sous-titrages, TV Brussel sous-titre son journal et certaines émissions en français et en anglais. Ce sous-titrage, financé par la Communauté flamande favorise l'élargissement de son public aux francophones et aux expatriés présents à Bruxelles et se justifie dans la mesure où le nombre de néerlandophones dans la capitale est trop faible pour atteindre la taille critique de public nécessaire à la survie d'une chaîne de télévision.

Télé Bruxelles n'est pas placée face à un impératif semblable, son audience (un Bruxellois sur trois regarde régulièrement la chaîne francophone) ne rencontrant aucun problème de langue vu l'usage et la connaissance massive du français à Bruxelles.

Toutefois, vu la montée en puissance de l'anglais, ainsi que d'autres langues étrangères, et pour autant que le conseil d'administration de Télé Bruxelles le souhaite, l'hypothèse de la traduction et du sous-titrage de certaines émissions devrait intégrer le rapport entre le bénéfice d'audience et de service rendu d'une part et la hauteur de l'investissement d'autre part. Mais cela suppose un investissement en équipement important et une dépense structurelle de personnel qualifié. Le coût pour Télé Bruxelles serait considérable, et sans doute pas le meilleur choix stratégique vu la précarité de sa situation financière.

Quant à envisager des synergies, par exemple dans l'hypothèse de voir Télé Bruxelles bénéficier de l'infrastructure de TV Brussel, outre les difficultés d'ordre technique, elle reste assez douteuse vu que celle-ci sert justement à conquérir l'audience naturelle de Télé Bruxelles.

Question n° 298 de M. Alain Destexhe du 7 janvier 2008 :

Soutiens financiers accordés aux différentes Missions locales par la Cocof et par l'opérateur Bruxelles-Formation.

Dans le cadre de leurs activités de formation professionnelle, les différentes Missions locales de la Région bruxelloise bénéficient de subsides de la part de la Cocof (frais de fonctionnement et salaire du personnel) et de l'opérateur Bruxelles-Formation (Indemnisation des stagiaires).

S'agissant donc de ces acteurs institutionnels, pourriez-vous me communiquer les montants qu'ils ont attribué en 2006 et en 2007 ?

Réponse :

L'honorable membre trouvera ci-après réponse à sa question :

Le montant des subventions octroyées par la Cocof aux 9 missions locales s'élèvent à 443.493,7 EUR en 2006 et à 444.378,62 EUR pour l'année 2007. Ces montants correspondent à la prise en charge d'un ETP coordinateur pédagogique par mission locale, conformément à l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française 2001/549 du 18 octobre 2001.

Bruxelles Formation intervient quant à lui dans le paiement des frais aux stagiaires en formation (prime et frais de déplacement) et, éventuellement, pour des frais pédagogiques exceptionnels. Le montant de ces frais s'élève à 123.352,22 EUR en 2006 et à 105.273,88 EUR pour 2007.

Question n° 304 de M. Mustapha El Karouni du 21 janvier 2008 :

L'assiduité et la présence des stagiaires aux formations organisées par Bruxelles-Formation.

Dans une récente note, la FEB voyait deux causes à la non résorption des métiers en pénurie, à savoir l'absence de formation des demandeurs d'emploi et un refus de mobilité. On sait que ce ne sont pas les formations qui manquent. Je souhaiterais obtenir des informations sur la présence et l'assiduité des stagiaires aux formations organisées par Bruxelles-Formation, et par conséquent vous poser les questions suivantes :

- Bruxelles-Formation détermine-t-il, pour chaque formation, le nombre maximal de stagiaires à réunir ?
- Quels sont les chiffres de fréquentation et le taux d'assiduité de celles-ci ?

- Quel est le taux d'abandon des formations en pénurie ? Quelles sont les raisons évoquées ?
- Quelles mesures correctrices entendez-vous prendre ?
- Ces interruptions sont-elles signalées à l'ONEm ?
- Quelles sont les mesures prises pour encourager le suivi des formations professionnelles, en particulier pour les personnes sans emploi ?

Réponse :

L'honorable membre trouvera ci-après réponse à sa question :

Le montant des subventions octroyées par la Cocof aux 9 missions locales s'élèvent à 443.493,7 EUR en 2006 et à 444.378,62 EUR pour l'année 2007. Ces montants correspondent à la prise en charge d'un ETP coordinateur pédagogique par mission locale, conformément à l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française 2001/549 du 18 octobre 2001.

Bruxelles Formation intervient quant à lui dans le paiement des frais aux stagiaires en formation (prime et frais de déplacement) et, éventuellement, pour des frais pédagogiques exceptionnels. Le montant de ces frais s'élève à 123.352,22 EUR en 2006 et à 105.273,88 EUR pour 2007.

Question n° 306 de M. Serge de Patoul du 12 février 2008 :

Consultation des cabinets d'avocats.

Le cabinet du membre du Collège de la Commission communautaire française consulte des avocats pour un ensemble d'affaires et contentieux.

- La membre du collège peut-elle donner le montant des frais d'honoraires payés pour les années 2005, 2006, 2007 ?
- La membre du Collège peut-elle donner, par année, la liste des avocats consultés et le montant des honoraires payés à chacun d'eux ?

Réponse :

L'honorable membre trouvera ci-après réponse à sa question :

Pour répondre à votre question, vous trouverez, ci-dessous, un tableau reprenant les avocats consultés, le montant de leurs honoraires payés ainsi que le montant total des frais d'honoraires par année.

Avocats	Honoraires 2005 (en EUR)	Honoraires 2006 (en EUR)	Honoraires 2007 (en EUR)
Maître Coenraets	9.523,00	11.642,10	10.439,80
Maître Mesot	–	1.500,00	–
Maître Sohier	–	1.321,00	1.665,50
Maître Thiel	34.373,51	28.432,02	7.164,40
Maître Janssens	1.044,56	98,89	–
Maître Detry	–	563,00	–
Maître Droinet	–	–	1.659,23
Maître Lagasse	–	–	1.071,30
Maître de Borman	–	1.250,00	2.500,00
Maître Moreno	–	750,00	–
Total par année	44.941,07	45.557,01	24.500,23

**Question n° 312 de M. Mustapha El Karouni du
7 mars 2008 :**

*La promotion et la valorisation de la Salle de l'Islam
du Cinquantenaire en Région de Bruxelles-Capitale.*

Le 22 février dernier, la salle Islam du Cinquantenaire, attendue depuis longtemps, a enfin ouvert ses portes. En effet, les arts de l'Islam n'y étaient plus visibles depuis 1993. Cette salle avait dû être fermée car elle ne correspondait plus aux conditions modernes d'exposition, et risquait d'endommager les précieux textiles anciens. Le musée étudia alors une nouvelle salle pour 1995, mais ce n'est que 13 ans plus tard qu'elle rouvrit ses portes.

La rénovation de la salle de l'Islam était pourtant jugée très prioritaire pour accueillir les populations d'origine musulmane de Bruxelles, qui pourraient y trouver leurs racines culturelles et, inversement, pour présenter au reste de la population la richesse des arts de l'Islam.

La nouvelle salle, de dimension impressionnante, permet d'exposer 340 objets, soit un quart de la collection du musée qui comprend 1.200 objets. Il s'agit essentiellement des arts décoratifs (textiles, céramiques, verreries, miniatures, livres). La collection est surtout riche par ses textiles. Parmi ceux-ci figure une chemise talisman en soie du 18^{ème} siècle avec des versets du Coran, qui protégeait celui qui la portait.

A l'entrée, un gigantesque moucharabieh en cèdre accueille les visiteurs. Ce moucharabieh n'est pas sans rappeler celui que Jean Nouvel a placé sur la façade de l'institut du monde arabe à Paris. D'autre part, il plonge directement le visiteur dans une chaude ambiance orientale.

Madame la Ministre, cette salle mérite toute l'attention de part sa haute qualité et sa diversité représentative. L'intérêt de cette exposition est donc évident. Il s'agit d'une formidable occasion, tant pour les populations d'origine musulmane, que pour l'ensemble de la population, de se pencher sur les richesses de la culture musulmane et ainsi de favoriser une meilleure connaissance de

l'autre et faire reculer les préjugés. En effet, l'Art peut être un puissant vecteur de rapprochement des cultures.

Ainsi, Madame la Ministre, je voudrais donc savoir si cette exposition a fait, ou fera l'objet d'une sensibilisation particulière auprès des enseignants, étudiants ou écoliers bruxellois, ainsi que, pourquoi pas, à d'autres publics de notre Région ?

Réponse :

Le Musée du Cinquantenaire fait partie des Musées Royaux d'Art et d'Histoire dont le fonctionnement et le subventionnement relèvent de la compétence de l'Etat fédéral. Les Musées Royaux d'Art et d'Histoire ont un Service éducatif et culturel qui a pour mission de valoriser toutes les collections de ses musées, y compris la collection permanente qui sera présentée, par région et

par période, dans la nouvelle salle dénommée « Art du monde islamique ».

A cet effet, ce Service organise différentes activités d'information, de promotion et d'accompagnement, avec une multitude d'outils (publications, fiches, dossiers et journées pédagogiques, visites guidées, conférences, visites et stages pour les écoles normales, etc.), qui visent à sensibiliser le public à l'ensemble de ses richesses patrimoniales et culturelles.

Le public est ciblé de façon spécifique, selon qu'il s'agisse des enseignants, des étudiants, des écoliers et du grand public, tant au sein de notre Région que sur l'ensemble du territoire belge.

Pour ce qui est des écoles dont la Commission communautaire française est pouvoir organisateur, celles-ci possèdent l'information nécessaire aux choix pédagogiques qu'elles seraient amenées à faire dans ce cadre.

LE MINISTRE EN CHARGE DES SPORTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS,
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE,
M. EMIR KIR

Question n° 288 de M. Alain Destexhe du 5 novembre 2007 :

La situation de crise au sein de l'ASBL « Lutte contre l'exclusion sociale » (LES), à Molenbeek, et la politique générale de contrôle des subventions opérées par les services de la Cocof.

Dans son édition du jeudi 11 octobre dernier, le journal « La Tribune de Bruxelles » a publié un article intitulé « Molenbeek, clientélisme et opportunisme ». Il y est fait référence à la situation de malaise qui serait vécue au sein de l'ASBL « Lutte contre l'exclusion sociale » (LES), à Molenbeek. Une association dont le suivi administratif est assuré par un service communal, à savoir « La Cellule de lutte contre l'Exclusion sociale » (LACLES).

Ledit hebdomadaire énonce que la secrétaire permanente du syndicat SETCA et son homologue de la Centrale des Employés, auraient envoyé un courrier conjoint à l'attention notamment de l'Echevin molenbeekois chargé de la lutte contre l'exclusion sociale et qui est également président de la LACLES. Ce document dénoncerait, je cite « une gestion des ressources humaines désastreuse fondée sur l'arbitraire, le clientélisme, voire le népotisme et l'opportunisme politique et ceci en particulier en ce qui concerne la nomination des responsables ».

Les faits énoncés sont troublants. Aussi, je souhaiterais compléter mon information sur le sujet. Mes questions sont donc les suivantes :

- Les services de la Cocof subsidient-ils ces structures ? Le cas échéant, quels furent les budgets globaux qui leur ont été accordés en 2006 et en 2007 ?
- S'agit-il de subventions dédiées aux seuls frais de fonctionnement ou portent-elles également sur la couverture des salaires des membres du personnel ? Dans ce dernier cas, quel est le nombre de personnes bénéficiaires ?
- Les membres du Collège ayant des compétences en termes de matières sociales et les services de la Cocof ont-ils déjà été sensibilisés aux problèmes dénoncés par les représentants syndicaux ? Le cas échéant, quelle suite a été réservée ou est envisagée face aux doléances exposées par les syndicats ?

Il semble nécessaire que les services de la Cocof puissent continuer à veiller à la bonne utilisation des fonds octroyés au secteur associatif. A ce sujet, j'aimerais prendre connaissance des procédures en vigueur pour éviter le financement involontaire des dérives en termes de gestion du personnel. Existe-t-il des mécanismes particu-

liers qui complètent le contrôle des frais de fonctionnement ?

Réponse :

En réponse à sa question, l'honorable membre trouvera les éléments suivants :

Vous avez souhaité compléter votre information concernant l'ASBL « Lutte contre l'Exclusion Sociale » (LES) à Molenbeek coordonnée par la « Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale » (LACLES).

La Cocof soutient les initiatives de cette asbl au niveau du programme de cohésion sociale ainsi qu'à travers le secteur sport.

En ce qui concerne le contrat de cohésion sociale de la commune de Molenbeek, l'asbl concernée est subsidee pour un montant total de 361.056 EUR. Le subside global octroyé par la Cocof pour ce contrat communal s'élève à 930.846 EUR pour 24 asbl.

Sur la base des justificatifs fournis les 361.056 EUR octroyés à l'ASBL « LES » se répartissent de la manière suivante :

- Frais de fonctionnement (Consommables, activités, déplacements loyers ...) s'élevant à : 16.819,43 EUR
- Frais de personnel :
 - 319.391,05 EUR pour 17 travailleurs salariés
 - 12.240,87 EUR pour 10 jobs étudiants.
- Subside non octroyé au moment de la liquidation des soldes (Absence de justificatifs) : 12.604,65 EUR.

D'autre part, dans le cadre du cofinancement FIPI communal, LACLES (service communal) s'est vue octroyer un subside de 47.100 EUR destiné à couvrir des frais salariaux pour 2 travailleurs.

Les ventilations entre frais de fonctionnement et frais salariaux sont établies sur la base des justificatifs 2006. Les montants octroyés à l'asbl en 2007 sont identiques à ceux octroyés en 2006.

Vous souhaitiez également connaître les procédures de contrôle organisées par les services de la Cocof vis-à-vis des asbl bénéficiaires de subsides dans le cadre de la Cohésion Sociale.

Il y a deux niveaux d'accompagnement et de contrôle.

Le premier niveau réalisé par les gestionnaires des dossiers consiste en :

- L'analyse des dossiers introduits par les asbl;
- La participation à la concertation communale et la présentation des propositions issues de celle-ci au Conseil Consultatif de Cohésion Sociale;
- La vérification du respect, par les asbl, des conventions conclues entre la Cocof et les asbl concernées;
- L'examen des rapports d'activités rédigés par les associations dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel réalisé par le CRACS.

Le deuxième niveau est opéré par les contrôleurs des justificatifs. Il consiste en :

- La vérification de la validité des pièces justificatives fournies par les asbl;
- La vérification de l'adéquation des preuves justificatives avec la convention signée entre la Cocof et l'asbl;
- La vérification des frais de personnel en adéquation avec les diplômes et la classification de la personne, avec le contrat d'emploi, avec les fiches de salaires et la certification du versement des cotisations ONSS.

Pour procéder à ces vérifications administratives dispose aussi des bilans et comptes de résultats de l'asbl.

De plus la Cocof dispose d'une cellule de contrôle des subventions qui procède régulièrement à des contrôles auprès des bénéficiaires de celles-ci.

En ce qui concerne le secteur sport, l'asbl, via son service « SAMPA », a été subventionnée en 2006 comme « projet pilote » dans le cadre de l'action « Sport au féminin » à hauteur de 10.000 EUR. En 2007, une subvention de 15.000 EUR lui a été allouée, toujours dans le cadre du « Sport au féminin ».

En 2006, la subvention a été utilisée à 40 % pour des frais de personnel. Au niveau de la subvention 2007, dans le budget prévisionnel de l'association, il est mentionné que 50 % du montant sera utilisé pour du personnel.

Les procédures de contrôles de l'utilisation des subventions au sein de l'administration de la Cocof, secteur sport sont pratiquement similaires à celles utilisées dans le cadre des contrats de cohésion sociale.

- Analyse du dossier (dont le budget prévisionnel et les comptes et bilan de l'association);
- Analyse et vérification par le service sport des pièces justificatives par rapport aux pièces éligibles du tableau de l'arrêté de subventionnement;

- Analyse et vérification par le service comptabilité;
- Analyse et vérification par le contrôleur des engagements.

De plus, l'ASBL « LES », vu que celle-ci est paracommunale, fait également l'objet des contrôles prévus dans le cadre des dépenses communales.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, c'est l'asbl qui procède, par l'entremise de son conseil d'administration, en toute autonomie, aux embauches et aux éventuels licenciements des travailleurs.

Or, vous n'êtes pas sans savoir que, pour l'asbl qui nous occupe, le conseil d'administration est composé par le Collège des Bourgmestre et Echevins dans lequel votre groupe politique est bien représenté, notamment par Madame Schepmans.

Question n° 291 de Mme Caroline Persoons du 7 janvier 2008 :

Subventions octroyés dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du collège a la possibilité, via ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du collège a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Collège de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (no et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2007 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elle ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

En réponse à sa question, l'honorable membre trouvera, en annexe, un tableau reprenant le montant des subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative en 2007 ainsi que le nom et l'adresse des associations qui en ont bénéficié.

L'honorable membre y trouvera également le solde de l'article budgétaire correspondant.

Annexe QE 291		
Arrrêtés hors Collège 2007 (Initiatives)		
		Montants 2007 AB 22.1.0.33.01
Crédit initial		500.000
Ajustement		
Transfert		50.000
Total		550.000
Associations	Adresses	
Amicale des Pensionnés socialistes de Molenbeek-St Jean	Av. du Château 17/5 – 1080 Bruxelles	2.500
Article 27	Rue de Lisbonne 31 – 1060 Bruxelles	5.000
Autrement	Chée de Waterloo 41 – 1060 Bruxelles	6.200
Badje	Rue de Bosnie 22 – 1060 Bruxelles	2.000
Bruxelles Laïque	Av. de Stalingrad 18-20 1060 Bruxelles	4.000
Bruxelles, Ville Région en santé	Quai du Commerce, 7 – 1000 Bruxelles	3.025
Bruxelles, Ville Région en santé	Quai du Commerce, 7 – 1000 Bruxelles	6.100
Class	Av. de Stalingrad 18-20 – 1000 Bruxelles	3.100
Compagnons dépanneurs	Rue de la Glacière 37 – 1060 Bruxelles	4.700
Collectif Mémoire et Dignité	Av Jean de la Hoese 3 – 1080 Bruxelles	2.000
Espace Rencontre FESER	Rue aux Chevaux 7 – 4540 Amay	3.100
Espace Rencontre Bruxelles	Chée St Pierre 258a – 1040 Bruxelles	1.000
Ex aequo	Rue Locquenghien 41 – 1000 Bruxelles	1.000
Faculté d'Aimer	Place Carnoy 16 – 1200 Bruxelles	4.000
Fédération indépendante des Seniors (semaine)	Bd Baudouin 18 – 1000 Bruxelles	2.600
Fédération indépendante des Seniors (rallye)	Bd Baudouin 18 – 1000 Bruxelles	3.100
Forum de lutte contre la pauvreté	Rue Fernand Bernier 40 – 1060 Bruxelles	6.200
Fédération socialiste des Pensionnés	Rue des Moineaux 17-19 – 1000 Bruxelles	3.100
Garance	Bte Postale 40 – 1030 Bruxelles	5.935
Grepa	Rue du Magasin, 2 bte 2 – 1000 Bruxelles	3.000
Ligue Alzheimer	Rue Ste Catherine 16-18 – 1000 Bruxelles	1.500
Mrax	Rue de la Poste 37 – 1210 Bruxelles	2.500
Medes	Rue Van Meyel 90 – 1080 Bruxelles	2.440
Service Laïque de Parrainage	Rue Blanche 29 – 1060 Bruxelles	3.000
FLCPF Sex and co	Rue de la Tulipe 34 – 1050 Bruxelles	2.000
Similes/Sas asbl	Rue de la Marne 85 – 1140 Bruxelles	500
Solidarité	Rue Coenraets 66 – 1060 Bruxelles	2.000
Solde	200	

Annexe QE 291		
		Montants 2007 AB 22.4.0.33.17
Crédit initial		251.000
Associations	Adresses	
Coord laïque action sociale et de la Santé (Class)	Av. de Stalingrad 18-20 – 1000 Bruxelles	3.100
Commission nationale Droits de l'Enfant	Av. de la Porte de hal 58 – 1060 Bruxelles	1.100,38
Equipes populaires	Rue de Gembloux 48 à 5002 Namur	3.100
FCPPF (Fédération des Centres Pluralistes de Planning familial)	Rue du Trône 127 – 1050 Bruxelles	3.200
FLCPF	Rue de la Tulipe 34 – 1050 Bruxelles	4.000
Feda	Bd de l'Abattoir 27-28 – 1000 Bruxelles	3.100
Gacepha	Rue de la Tulipe 34 – 1050 Bruxelles	6.100
La Ruelle	Rue Saint Alphonse 20 – 1210 Bruxelles	6.200
Librex	Rue Coenraets 86 – 1060 Bruxelles	2.000
Psymobile	Rue A. Dupuich 32 – 1180 Bruxelles	2.316
Plateforme Prévention Sida	Av. Emile de Béco 67 – 1050 Bruxelles	6.000
Secours populaire / les oubliés des vacances	Rue Jules Destrée 11 – 6020 Dampremy	2.000
Solde	118,62	

**Question n° 299 de M. Michel Colson du 8 janvier
2008 :**

*Promotion, publication, diffusion (article budgétaire
22.10.12.22).*

On peut lire à l'ajustement 2007 de l'article budgétaire 22.10.12.02 qu'un budget de 13.000 EUR a été alloué à la « Promotion, publication et diffusion », c'est-à-dire au financement de campagnes de sensibilisation et de brochures d'information.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, préciser :

- Quelles sont les campagnes de sensibilisation qui ont été menées ? Pour quels montants ?
- Quelles sont les brochures d'information qui ont été diffusées ? Pour quels montants ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'honorable membre qu'aucune publication n'a pu être réalisée en 2007.

Question n° 300 de M. Michel Colson du 8 janvier 2008 :

Prestations des tiers, frais d'étude, colloque et frais de missions (article 22 10 12 01).

Il est alloué à l'article budgétaire 22 10 12 01, Prestations des tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions un montant de 18.000 EUR pour l'ajustement 2007.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, préciser :

- Quelles sont les études qui ont été subsidiées en 2007 ? Et pour quels montants ?
- Quels sont les colloques qui ont été organisés en 2007 ? Et pour quels montants ?
- Quels ont été les frais de mission en 2007 ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'honorable membre que pour ce qui concerne le montant de 18.000 EUR alloué à l'article 22.10.12.01 prestations des tiers, frais d'étude, colloque et frais de missions pour l'année 2007 :

- Il n'y a pas eu d'étude subsidiée en 2007;
- Il n'y a pas eu de colloque organisé en 2007;
- Il n'y a pas eu de frais de missions en 2007.

Une avance de fonds de 5.000 EUR a été effectuée pour le paiement des jetons de présence des membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé et une avance de fonds de 12.394 EUR a été effectuée pour les autres prestations de tiers (un montant de 40 EUR a été dépense à ce jour pour une publication de l'ASBL GREPA).

Question n° 305 de M. Serge de Patoul du 12 février 2008 :

Consultation des cabinets d'avocats.

Le cabinet du membre du Collège de la Commission communautaire française consulte des avocats pour un ensemble d'affaires et contentieux.

- Le membre du collège peut-il donner le montant des frais d'honoraires payés pour les années 2005, 2006, 2007 ?
- Le membre du collège peut-il donner, par année, la liste des avocats consultés et le montant des honoraires payés à chacun d'eux ?

Réponse :

En réponse à sa question, l'honorable membre trouvera les éléments suivants :

En 2005, néant.

En 2006, néant.

En 2007, suite à la décision du collège du 20 décembre 2007, consultation de Maître Pascal Hubain – dans le cadre du dossier « Vlaamse zorgverzekering » et plus particulièrement de l'arrêt du Gouvernement flamand du 9 novembre 2007.

Maître Hubain ne m'a pas encore fait parvenir l'état de ses honoraires.

Question n° 311 de Mme Marion Lemesre du 15 février 2008 :

La promesse « de mise à disposition de la Ville de Bruxelles » d'une somme de 13.000 EUR dans le cadre de l'aménagement du terrain destiné à accueillir les gens du voyage.

« Emir Kir a déjà bloqué 13.000 EUR pour l'an prochain, la ville aura plus si nécessaire. Il suffit de demander » indiquait un article de presse du mercredi 16 janvier 2008.

Le membre du collège peut-il me confirmer cette intention ? A-t-elle fait l'objet d'une décision du Collège de la Cocof ?

Selon quelle procédure et sous quelle forme la somme de 13.000 EUR sera-t-elle mise à disposition de la Ville de Bruxelles ? Quel type de dépenses seront couvertes par cette aide ? Aménagement du terrain ? Maintenance ? Personnel de gestion ? Fonctionnement ?

Cette politique d'accueil des gens du voyage relève-t-elle des compétences de la Cocof ?

Pensez-vous que la santé financière de celle-ci et le financement de ses missions premières, telles l'accueil des personnes handicapées, vous permettent de telles largesses à bourse déliée puisque apparemment, « il suffit de demander » ?

Comptez-vous ainsi subvenir à tous les besoins en la matière en cas d'ouverture d'autres terrains sur d'autres communes de la Région bruxelloise ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'honorable membre, la réponse suivante :

Le budget général des dépenses de la Commission communautaire française contient un article budgétaire spécifique intitulé « Subvention aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de camping pour nomades ». Il s'agit de l'article 22.50.63.24 son code économique fait référence à la fois aux subsides d'infrastructures et aux pouvoirs locaux. Cet article est affecté chaque année d'un crédit de 13.000 EUR. A ma connaissance, il n'a que peu, voire jamais été utilisé.

Ceci confirme les propos du Ministre-Président de la Région, Charles Picqué quand il déclare au Conseil régional lors d'une interpellation sur le même sujet que : je cite, « ... les communes ne sont pas enclines à accepter ce genre de terrain sur leur territoire ... ».

Si Bruxelles-Ville souhaite développer un projet pilote spécifique sur un terrain situé à Haren, les crédits tout aussi spécifiques, peuvent y être affectés. Ceci dit, à ce jour, je n'ai eu connaissance dudit projet que via des articles de presse, les instances de la Ville n'ont pas encore rentré de dossier de demande de subsides.

